Rapport aux actionnaires — Troisième trimestre 2023

La Banque Nationale divulgue ses résultats du troisième trimestre de 2023

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 30 août 2023 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 839 M$ au troisième trimestre de 2023 comparativement à 826 M$ au troisième trimestre de 2022, en hausse de 2 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,36 $ au troisième trimestre de 2023 par rapport à 2,35 $ au trimestre correspondant de 2022. Le résultat net ajusté [1] de 790 M$ au troisième trimestre de 2023 est en baisse de 4 % par rapport à 826 M$ pour le trimestre correspondant de 2022 et le résultat dilué par action ajusté [1] se chiffre à 2,21 $ par rapport à 2,35 $ pour le troisième trimestre de 2022. La croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation, à l'exception du secteur des Marchés financiers, a été atténuée par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté [1] se chiffre à 1 184 M$ au troisième trimestre de 2023, en hausse comparativement à 1 179 M$ au trimestre correspondant de 2022.

Le résultat net de la Banque pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 se chiffre à 2 567 M$ par rapport à 2 645 M$ pour la période correspondante de 2022, en baisse de 3 %. Le résultat dilué par action atteint 7,23 $ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, contre 7,53 $ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022. Des baisses qui s'expliquent en partie par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat net ajusté [1] de 2 542 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 est en baisse de 4 %, et le résultat dilué par action ajusté [1] se chiffre à 7,15 $ par rapport à 7,53 $ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022. La croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté [1] est en hausse de 3 % par rapport à la même période en 2022.

« La Banque a enregistré des résultats solides au troisième trimestre, grâce à la croissance des revenus et du résultat net de nos secteurs Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Financement spécialisé aux États-Unis et International, qui a été contrebalancée en partie par un contexte moins favorable pour le secteur des Marchés financiers », a commenté Laurent Ferreira, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada. « Cette performance démontre la force de notre positionnement stratégique dans un environnement macro-économique difficile. Grâce à nos niveaux élevés de fonds propres, à notre grande capacité à dégager des bénéfices et à notre gestion disciplinée des coûts et du crédit, la Banque est bien positionnée pour faire face à l'incertitude persistante et générer une croissance rentable à long terme », a ajouté M. Ferreira.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2023	2022 [2]	Variation %	**2023**	2022 [2]	Variation %
Résultat net	**839**	826	2	**2 567**	2 645	(3)
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,36 $**	2,35 $	–	**7,23 $**	7,53 $	(4)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires [3]	**16,2 %**	17,9 %		**17,2 %**	20,1 %	
Ratio de versement des dividendes [3]	**41,3 %**	34,4 %		**41,3 %**	34,4 %	
Résultats d'exploitation – ajustés [1]						
Résultat net – ajusté	**790**	826	(4)	**2 542**	2 645	(4)
Résultat dilué par action – ajusté *(en dollars)*	**2,21 $**	2,35 $	(6)	**7,15 $**	7,53 $	(5)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté [4]	**15,3 %**	17,9 %		**17,0 %**	20,1 %	
Ratio de versement des dividendes – ajusté [4]	**41,6 %**	34,3 %		**41,6 %**	34,3 %	

	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III [5]	**13,5 %**	12,7 %
Ratio de levier selon Bâle III [5]	**4,2 %**	4,5 %

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(2) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 328 M$ au troisième trimestre de 2023 par rapport à 319 M$ au troisième trimestre de 2022, une croissance de 3 % attribuable à l'augmentation du revenu total, atténuée par des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit plus élevés.
- Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts de 527 M$ au troisième trimestre de 2023 par rapport à 483 M$ au troisième trimestre de 2022, en hausse de 9 %.
- Revenu total de 1 140 M$ au troisième trimestre de 2023, une hausse de 97 M$ ou 9 % par rapport au trimestre correspondant de 2022 provenant de l'augmentation du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'augmentation de la marge nette d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 2 % et du crédit aux entreprises de 9 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts [1] de 2,34 % au troisième trimestre de 2023 affiche une hausse par rapport à 2,17 % au troisième trimestre de 2022.
- Les frais autres que d'intérêts de 613 M$ augmentent de 9 % par rapport au troisième trimestre de 2022.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 26 M$ par rapport au troisième trimestre de 2022 principalement en raison de l'augmentation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience [1] de 53,8 % se compare à 53,7 % au troisième trimestre de 2022.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 183 M$ au troisième trimestre de 2023 par rapport à 175 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse de 5 %.
- Revenu total de 629 M$ au troisième trimestre de 2023, contre 591 M$ au trimestre correspondant de 2022, une augmentation de 38 M$ ou 6 % provenant de la croissance du revenu net d'intérêts et des revenus tirés des services tarifés.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 375 M$ au troisième trimestre de 2023 par rapport à 351 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse de 7 %.
- Le ratio d'efficience [1] de 59,6 % se compare à 59,4 % au troisième trimestre de 2022.

Marchés financiers

- Résultat net de 205 M$ au troisième trimestre de 2023 contre 279 M$ au trimestre correspondant de 2022, une baisse de 27 %.
- Revenu total en équivalent imposable de 560 M$, une baisse de 51 M$ ou 8 % attribuable à la baisse des revenus des marchés mondiaux atténuée par la hausse des revenus provenant des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 272 M$ au troisième trimestre de 2023, par rapport à 254 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse en partie attribuable aux salaires et aux avantages du personnel ainsi qu'aux investissements technologiques du secteur.
- Des dotations aux pertes de crédit de 5 M$ ont été enregistrées au troisième trimestre de 2023, comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 23 M$ au trimestre correspondant de 2022.
- Le ratio d'efficience [1] en équivalent imposable de 48,6 % se compare à 41,6 % au troisième trimestre de 2022.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 128 M$ au troisième trimestre de 2023 contre 125 M$ au trimestre correspondant de 2022, la croissance du revenu total a été contrebalancée par la hausse des frais autres que d'intérêts.
- Revenu total de 292 M$ au troisième trimestre de 2023, en hausse de 7 % par rapport au troisième trimestre de 2022, une augmentation attribuable à la croissance des revenus des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 100 M$ au troisième trimestre de 2023 sont en hausse de 16 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, une hausse principalement attribuable à la croissance des activités de la filiale ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont stables par rapport au troisième trimestre de 2022.
- Le ratio d'efficience [1] de 34,2 % se compare à 31,5 % au trimestre correspondant de 2022.

Autres

- Perte nette de 5 M$ au troisième trimestre de 2023, contre une perte nette de 72 M$ au trimestre correspondant de 2022, une variation provenant principalement d'une contribution plus élevée des activités de trésorerie ainsi que d'un gain de 91 M$ (67 M$ déduction faite des impôts) enregistré au troisième trimestre de 2023 à la suite de la réévaluation à la juste valeur d'une participation, en partie compensés par la charge de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) relative à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III [2] de 13,5 % au 31 juillet 2023, en hausse par rapport à 12,7 % au 31 octobre 2022, notamment en raison de l'incidence positive de la mise en œuvre des réformes de Bâle III.
- Ratio de levier selon Bâle III [2] de 4,2 % au 31 juillet 2023, en baisse par rapport à 4,5 % au 31 octobre 2022.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Rapport de gestion

Daté du 29 août 2023

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2022. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information 4
Faits saillants 11
Survol et perspectives économiques 12
Analyse financière 13
Résultats consolidés 13
Résultats sectoriels 16
Bilan consolidé 22
Transactions avec des parties liées 23
Titrisation et arrangements hors-bilan 23
Impôts sur le résultat 24
Propositions législatives 24
Gestion du capital 25
Gestion des risques 32
Divulgation d'information sur les risques 48
Méthodes comptables et communication de l'information financière 49
Méthodes comptables et principales estimations comptables 49
Modifications de méthodes comptables 49
Communication de l'information financière 49
Données financières trimestrielles 50
Glossaire 51

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2023 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la manière dont elle y fera face et de certains risques auxquels la Banque est exposée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires. Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance financière de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2023 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Au moment d'établir ses attentes quant à la conjoncture économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada, des États-Unis et de certains autres pays où la Banque exerce des activités, de même que leurs organismes.

Les déclarations quant à l'économie, à l'évolution des marchés, aux objectifs, aux perspectives et aux priorités de la Banque pour les exercices 2023 et suivants reposent sur un certain nombre d'hypothèses et sont assujetties à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce des activités; l'impact des bouleversements de l'industrie bancaire américaine, les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités, principalement le Canada et les États-Unis; les modifications apportées aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; les perturbations potentielles des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution du risque de cyberattaque et de vol de renseignements personnels ou d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie locale et internationale, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19, dont l'évolution est difficile à prévoir et qui pourraient continuer d'avoir des répercussions pour la Banque.

Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance financières ne soient pas réalisés. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental et social, de même que certains risques dits émergents ou jugés importants lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 65 du Rapport annuel 2022.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022 et la section « Gestion des risques » du présent Rapport aux actionnaires pour le troisième trimestre de 2023. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom. La Banque met en garde les investisseurs que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer sensiblement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1er novembre 2022. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques, qui sont maintenant immédiatement alloués aux différents secteurs d'exploitation, alors que certains frais, notamment les frais encourus au cours de la phase de recherche des projets, étaient auparavant enregistrés dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Cette révision s'aligne avec la modification de méthode comptable appliquée au cours de l'exercice 2022, relativement aux accords infonuagiques. Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de cette modification de méthode comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, à l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 8 à 10 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 13. À noter que pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, un gain de 91 M$ (67 M$ déduction faite des impôts) lié à la réévaluation à la juste valeur d'une participation et une charge liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) ont été exclus des résultats. De plus, pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, une charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada a aussi été exclue des résultats. Aucun élément particulier n'avait été exclu des résultats pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022.

Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté

Représente le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au revenu total afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés
Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté
Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge d'impôts ajustée
Représente la charge d'impôts en équivalent imposable et excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers, le cas échéant.

Résultat net ajusté
Représente le résultat net excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté
Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté
Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté
Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Le Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 8 à 10.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté
Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts autre que de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable
Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation auquel on ajoute l'équivalent imposable. Il comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable
Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable
Représentent les revenus liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Ratios non conformes aux PCGR
La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté
Représente le RCP excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté
Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté
Représente le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Le levier opérationnel ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficience ajusté
Représente le ratio d'efficience en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficience des activités de la Banque. Le ratio d'efficience ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée
Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. La marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée tient compte du revenu net d'intérêts lié aux activités autres que de négociation ajusté qui comprend un montant d'équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Mesures financières supplémentaires
Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 51 à 54 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats – ajustés

(en millions de dollars canadiens)

						Trimestre terminé le 31 juillet	
						2023	2022 [1]
	Particuliers et Entreprises	**Gestion de patrimoine**	**Marchés financiers**	**FSEU&I**	**Autres**	**Total**	Total
Revenu net d'intérêts	837	192	(397)	273	(35)	870	1 419
Équivalent imposable	–	–	86	–	2	88	60
Revenu net d'intérêts – ajusté	837	192	(311)	273	(33)	958	1 479
Revenus autres que d'intérêts	303	437	807	19	79	1 645	994
Équivalent imposable	–	–	64	–	–	64	11
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation [2]	–	–	–	–	(91)	(91)	–
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	303	437	871	19	(12)	1 618	1 005
Revenu total – ajusté	1 140	629	560	292	(45)	2 576	2 484
Frais autres que d'intérêts	613	375	272	100	57	1 417	1 305
Charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* [3]	–	–	–	–	(25)	(25)	–
Frais autres que d'intérêts – ajustés	613	375	272	100	32	1 392	1 305
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	527	254	288	192	(77)	1 184	1 179
Dotations aux pertes de crédit	75	1	5	29	1	111	57
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	452	253	283	163	(78)	1 073	1 122
Charge d'impôts	124	70	(72)	35	(9)	148	225
Équivalent imposable	–	–	150	–	2	152	71
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation [2]	–	–	–	–	(24)	(24)	–
Charge d'impôts liée à la charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* [3]	–	–	–	–	7	7	–
Charge d'impôts – ajustée	124	70	78	35	(24)	283	296
Résultat net – ajusté	328	183	205	128	(54)	790	826
Éléments particuliers après impôts	–	–	–	–	49	49	–
Résultat net	328	183	205	128	(5)	839	826
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	(1)	(1)	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	328	183	205	128	(4)	840	826
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque – ajusté	328	183	205	128	(53)	791	826
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité						36	26
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – ajusté						755	800

(1) Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M$ (67 M$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

(3) Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, la Banque a enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).

(en millions de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le 31 juillet						
						2023	2022 [1]
	Particuliers et Entreprises	**Gestion de patrimoine**	**Marchés financiers**	**FSEU&I**	**Autres**	**Total**	Total
Revenu net d'intérêts	**2 464**	**590**	**(851)**	**841**	**(193)**	**2 851**	4 064
Équivalent imposable	**–**	**–**	**237**	**–**	**5**	**242**	169
Revenu net d'intérêts – ajusté	**2 464**	**590**	**(614)**	**841**	**(188)**	**3 093**	4 233
Revenus autres que d'intérêts	**900**	**1 293**	**2 363**	**55**	**114**	**4 725**	3 254
Équivalent imposable	**–**	**–**	**172**	**–**	**–**	**172**	18
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation [2]	**–**	**–**	**–**	**–**	**(91)**	**(91)**	–
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	**900**	**1 293**	**2 535**	**55**	**23**	**4 806**	3 272
Revenu total – ajusté	**3 364**	**1 883**	**1 921**	**896**	**(165)**	**7 899**	7 505
Frais autres que d'intérêts	**1 820**	**1 111**	**842**	**296**	**125**	**4 194**	3 884
Charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**(25)**	**(25)**	–
Frais autres que d'intérêts – ajustés	**1 820**	**1 111**	**842**	**296**	**100**	**4 169**	3 884
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	**1 544**	**772**	**1 079**	**600**	**(265)**	**3 730**	3 621
Dotations aux pertes de crédit	**173**	**1**	**15**	**90**	**3**	**282**	58
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	**1 371**	**771**	**1 064**	**510**	**(268)**	**3 448**	3 563
Charge d'impôts	**377**	**212**	**(116)**	**107**	**(47)**	**533**	731
Équivalent imposable	**–**	**–**	**409**	**–**	**5**	**414**	187
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation [2]	**–**	**–**	**–**	**–**	**(24)**	**(24)**	–
Charge d'impôts liée à la charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**7**	**7**	–
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [4]	**–**	**–**	**–**	**–**	**(24)**	**(24)**	–
Charge d'impôts – ajustée	**377**	**212**	**293**	**107**	**(83)**	**906**	918
Résultat net – ajusté	**994**	**559**	**771**	**403**	**(185)**	**2 542**	2 645
Éléments particuliers après impôts	**–**	**–**	**–**	**–**	**25**	**25**	–
Résultat net	**994**	**559**	**771**	**403**	**(160)**	**2 567**	2 645
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	**–**	**–**	**–**	**(2)**	**(2)**	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**994**	**559**	**771**	**403**	**(158)**	**2 569**	2 646
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque – ajusté	**994**	**559**	**771**	**403**	**(183)**	**2 544**	2 646
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité						**106**	77
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – ajusté						**2 438**	2 569

(1) Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur TMX et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M$ (67 M$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

(3) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).

(4) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » à la page 24.

Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

(en dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Résultat de base par action	**2,38 $**	2,38 $	**7,30 $**	7,61 $
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation [2]	**(0,20)**	–	**(0,20)**	–
Charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* [3]	**0,05**	–	**0,05**	–
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [4]	**–**	–	**0,07**	–
Résultat de base par action – ajusté	**2,23 $**	2,38 $	**7,22 $**	7,61 $
Résultat dilué par action	**2,36 $**	2,35 $	**7,23 $**	7,53 $
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation [2]	**(0,20)**	–	**(0,20)**	–
Charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* [3]	**0,05**	–	**0,05**	–
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada [4]	**–**	–	**0,07**	–
Résultat dilué par action – ajusté	**2,21 $**	2,35 $	**7,15 $**	7,53 $

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur TMX et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M$ (67 M$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

(3) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).

(4) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » à la page 24.

Présentation du revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022	**2023**	2022
Revenu net d'intérêts – ajusté	**958**	1 479	**3 093**	4 233
Moins : revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable	**(430)**	293	**(948)**	895
Revenu net d'intérêts autre que de négociation – ajusté	**1 388**	1 186	**4 041**	3 338

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu total	**2 515**	2 413	4	**7 576**	7 318	4
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 098**	1 108	(1)	**3 382**	3 434	(2)
Résultat net	**839**	826	2	**2 567**	2 645	(3)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires [2]	**16,2 %**	17,9 %		**17,2 %**	20,1 %	
Résultat par action						
de base	**2,38 $**	2,38 $	–	**7,30 $**	7,61 $	(4)
dilué	**2,36 $**	2,35 $	–	**7,23 $**	7,53 $	(4)
Résultats d'exploitation – ajustés [3]						
Revenu total – ajusté [3]	**2 576**	2 484	4	**7 899**	7 505	5
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté [3]	**1 184**	1 179	–	**3 730**	3 621	3
Résultat net – ajusté [3]	**790**	826	(4)	**2 542**	2 645	(4)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté [4]	**15,3 %**	17,9 %		**17,0 %**	20,1 %	
Levier opérationnel – ajusté [4]	**(3,0) %**	1,4 %		**(2,1) %**	2,4 %	
Ratio d'efficience – ajusté [4]	**54,0 %**	52,5 %		**52,8 %**	51,8 %	
Résultat par action – ajusté [3]						
de base	**2,23 $**	2,38 $	(6)	**7,22 $**	7,61 $	(5)
dilué	**2,21 $**	2,35 $	(6)	**7,15 $**	7,53 $	(5)
Informations sur les actions ordinaires						
Dividendes déclarés	**1,02 $**	0,92 $	11	**2,96 $**	2,66 $	11
Valeur comptable [2]	**58,75 $**	54,29 $		**58,75 $**	54,29 $	
Cours de l'action						
haut	**103,28 $**	97,87 $		**103,45 $**	105,44 $	
bas	**94,62 $**	83,33 $		**91,02 $**	83,33 $	
clôture	**103,28 $**	89,85 $		**103,28 $**	89,85 $	
Nombre d'actions ordinaires *(en milliers)*	**338 228**	336 456		**338 228**	336 456	
Capitalisation boursière	**34 932**	30 231		**34 932**	30 231	

(en millions de dollars canadiens)	**Au 31 juillet 2023**	Au 31 octobre 2022	Variation %
Bilan et hors bilan			
Actif total	**426 015**	403 740	6
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	**219 433**	206 744	6
Dépôts	**282 323**	266 394	6
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**19 872**	18 594	7
Actifs sous administration [2]	**678 753**	616 165	10
Actifs sous gestion [2]	**125 603**	112 346	12
Ratios réglementaires selon Bâle III [5]			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	**13,5 %**	12,7 %	
catégorie 1	**16,1 %**	15,4 %	
total	**16,9 %**	16,9 %	
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %	
Ratio TLAC [5]	**29,9 %**	27,7 %	
Ratio de levier TLAC [5]	**7,9 %**	8,1 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) [5]	**146 %**	140 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) [5]	**118 %**	117 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	**28 901**	27 103	7
Nombre de succursales au Canada	**372**	378	(2)
Nombre de guichets automatiques au Canada	**940**	939	–

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Après des mois d'augmentation, l'inflation mondiale semble enfin s'améliorer. Et si cette bonne nouvelle semble avoir ravivé l'optimisme, notamment sur les marchés boursiers, la bataille pour ramener l'inflation en ligne avec l'objectif des banques centrales est loin d'être gagnée. Rappelons que l'essentiel de la baisse récente des prix est dû à un ralentissement significatif du secteur des biens, et plus particulièrement à une baisse des prix de l'énergie. Or, le prix du baril de pétrole s'est récemment envolé, ce qui pourrait limiter la modération de l'inflation au cours des prochains mois. L'économie chinoise pourrait contrebalancer ce vent contraire, car une myriade de données en provenance de Chine indique qu'elle connaît actuellement un ralentissement significatif. La baisse des prix des producteurs chinois suggère une diminution à venir des prix des importations dans les pays avancés. Sur le front des services, en revanche, les signes de progrès significatifs se font toujours attendre. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'une grande partie des banques centrales restent en mode de resserrement. Dans de nombreuses régions du monde, cependant, les efforts des banquiers centraux pour réduire l'inflation se heurtent à des politiques fiscales laxistes. Cette situation risque de contraindre les banques centrales à resserrer leur politique monétaire plus qu'elles ne l'auraient fait autrement, ce qui accroît le risque d'un atterrissage brutal et, à tout le moins, pourrait infliger des souffrances inutiles à l'économie. Nous prévoyons une croissance de 2,9 % [(1)] cette année, puis de seulement 2,1 % [(1)] en 2024.

Aux États-Unis, l'économie se porte bien depuis le début de l'année, mais de nombreux signaux pointent vers des difficultés à l'horizon. En effet, les dépenses des ménages demeurent résilientes pour le moment grâce à l'épargne excédentaire accumulée par les consommateurs américains lors de la pandémie. Toutefois, cette ressource s'effrite rapidement si l'on se fie au taux d'épargne, qui est nettement sous son niveau prépandémique depuis plusieurs trimestres. Nous prévoyons qu'à ce rythme, l'épargne pandémique sera épuisée au dernier trimestre de l'année, ce qui devrait ralentir l'élan de la consommation. Autre écueil pour les consommateurs : cela coïncidera avec le moment précis où 40,5 millions d'Américains vont recommencer à payer les mensualités de leur dette étudiante, dont le montant moyen tournera autour de 390 $ US. À l'échelle nationale, ces paiements auront pour effet de réduire le revenu disponible de 1 % par mois. Même advenant que le marché du travail reste solide, cette confluence de facteurs devrait conduire à un ralentissement significatif de la consommation. Selon ce scénario, et considérant que les conditions financières sont susceptibles de se resserrer davantage, nous croyons que l'économie des États-Unis va considérablement ralentir dans les mois à venir, jusqu'à entrer dans une récession technique au tournant de 2024 qui pourrait durer trois trimestres. Ainsi, la production progresserait de 2,3 % [(1)] sur l'ensemble de l'année 2023, avant de stagner en 2024.

Économie du Canada

La Banque du Canada a relevé son taux directeur à deux reprises depuis juin, perdant patience face à l'absence de progrès sur le front de l'inflation et à une demande intérieure qu'elle juge trop forte. Selon nous, cette décision est périlleuse puisque l'économie montre déjà une faiblesse sous-jacente alors qu'elle n'a même pas encore ressenti tout l'impact des hausses de taux appliquées depuis le début du cycle de resserrement de la politique monétaire. Tout d'abord, bien qu'il continue de croître en termes absolus, le PIB réel par habitant est en contraction sur douze mois, une situation qui n'a jamais coïncidé avec un relèvement des taux d'intérêt. De plus, le marché du travail commence à se détendre à en croire la hausse du taux de chômage, la baisse du taux de postes vacants et la modération des intentions d'embauche. Cela n'est guère surprenant considérant que les bénéfices des entreprises sont en baisse depuis trois trimestres et qu'une grande partie des PME déclarent que les salaires créent des difficultés pour leur entreprise. Le défi de la rentabilité rendra les entreprises beaucoup plus prudentes dans les mois à venir, particulièrement avec le ralentissement économique que nous prévoyons considérant que la politique monétaire est la plus restrictive en termes réels depuis 2009 et la plus restrictive parmi les pays du G7. Le troisième trimestre devrait éviter une contraction grâce au « remboursement pour l'épicerie », une mesure fiscale du gouvernement fédéral qui contrecarre les efforts de la Banque du Canada pour refroidir l'économie. Cependant, nous doutons que l'excès d'épargne puisse empêcher une contraction de la consommation par la suite dans le contexte d'un choc de paiement d'intérêts non négligeable. En termes réels par habitant, les dépôts transactionnels et à préavis ne sont supérieurs que de 5 % à ce qu'ils étaient en 2019, ce qui est loin du pactole auquel on pourrait s'attendre. Nous continuons donc à prévoir des taux de croissance économique anémiques de 1,4 % [(1)] en 2023 et de 0 % [(1)] en 2024.

Économie du Québec

Le Québec connaît un début d'année mitigé par rapport au reste du pays en ce qui a trait à la croissance économique. En effet, au cours des quatre derniers mois, le PIB de la province a progressé à un rythme inférieur ou égal à celui du Canada. Cette contre-performance s'explique entres autres par le fait que le Québec est la province dont la croissance démographique est la plus timide. Pour les trimestres à venir, la faible croissance démographique ainsi que l'impact grandissant des hausses des taux d'intérêt continueront à limiter la croissance. Toutefois, nous croyons que certains éléments atténueront cette source de faiblesse. Tout d'abord, les ménages québécois ont un taux d'endettement plus faible que dans le reste du pays ce qui signifie un choc de paiement d'intérêt moindre qu'ailleurs. Également, l'accessibilité au logement est bien meilleure au Québec qu'ailleurs au Canada, et la prédominance de l'hydroélectricité fait en sorte que les ménages sont moins exposés à la flambée des coûts de l'électricité. Le Québec bénéficie également d'une économie très diversifiée et du soutien fiscal du gouvernement provincial. En ce qui concerne le marché du travail, l'immigration plus faible devrait limiter la hausse du taux de chômage dans un contexte où les entreprises pourraient être plus prudentes au chapitre de l'embauche. D'ailleurs, nous constatons que le marché du travail du Québec affichait toujours en juillet le taux de chômage le plus bas au Canada (4,5 %). Considérant tous ces facteurs, nous pensons qu'une récession est encore évitable au Québec. Notre prévision de croissance pour la province est de 1,2 % [(1)] en 2023, suivie d'une stagnation en 2024.

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Analyse financière

Résultats consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	**870**	1 419	(39)	**2 851**	4 064	(30)
Revenus autres que d'intérêts	**1 645**	994	65	**4 725**	3 254	45
Revenu total	**2 515**	2 413	4	**7 576**	7 318	4
Frais autres que d'intérêts	**1 417**	1 305	9	**4 194**	3 884	8
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 098**	1 108	(1)	**3 382**	3 434	(2)
Dotations aux pertes de crédit	**111**	57		**282**	58	
Résultat avant charge d'impôts	**987**	1 051	(6)	**3 100**	3 376	(8)
Charge d'impôts	**148**	225	(34)	**533**	731	(27)
Résultat net	**839**	826	2	**2 567**	2 645	(3)
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,36**	2,35	–	**7,23**	7,53	(4)
Équivalent imposable [2]						
Revenu net d'intérêts	**88**	60		**242**	169	
Revenus autres que d'intérêts	**64**	11		**172**	18	
Charge d'impôts	**152**	71		**414**	187	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	**–**	–		**–**	–	
Éléments particuliers [2]						
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation	**91**	–		**91**	–	
Charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*	**(25)**	–		**(25)**	–	
Éléments particuliers avant impôts	**66**	–		**66**	–	
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada	**–**	–		**24**	–	
Charge d'impôts liée aux autres éléments particuliers	**17**	–		**17**	–	
Éléments particuliers après impôts	**49**	–		**25**	–	
Résultats d'exploitation – ajustés [2]						
Revenu net d'intérêts – ajusté	**958**	1 479	(35)	**3 093**	4 233	(27)
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	**1 618**	1 005	61	**4 806**	3 272	47
Revenu total – ajusté	**2 576**	2 484	4	**7 899**	7 505	5
Frais autres que d'intérêts – ajustés	**1 392**	1 305	7	**4 169**	3 884	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	**1 184**	1 179	–	**3 730**	3 621	3
Dotations aux pertes de crédit	**111**	57		**282**	58	
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	**1 073**	1 122	(4)	**3 448**	3 563	(3)
Charge d'impôts – ajustée	**283**	296	(4)	**906**	918	(1)
Résultat net – ajusté	**790**	826	(4)	**2 542**	2 645	(4)
Résultat dilué par action – ajusté *(en dollars)*	**2,21**	2,35	(6)	**7,15**	7,53	(5)
Actif moyen [3]	**434 121**	391 966	11	**426 821**	388 463	10
Prêts et acceptations moyens [3]	**218 115**	197 650	10	**213 823**	191 092	12
Dépôts moyens [3]	**283 477**	260 355	9	**282 395**	255 525	11
Levier opérationnel [4]	**(4,4) %**	0,5 %		**(4,5) %**	2,1 %	
Levier opérationnel – ajusté [5]	**(3,0) %**	1,4 %		**(2,1) %**	2,4 %	
Ratio d'efficience [4]	**56,3 %**	54,1 %		**55,4 %**	53,1 %	
Ratio d'efficience – ajusté [5]	**54,0 %**	52,5 %		**52,8 %**	51,8 %	
Marge nette d'intérêts autre que de négociation – ajustée [5]	**2,18 %**	1,99 %		**2,15 %**	1,93 %	

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.
(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Résultats financiers

Pour le troisième trimestre de 2023, la Banque affiche un résultat net de 839 M$ comparativement à 826 M$ au troisième trimestre de 2022, en hausse de 2 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,36 $ au troisième trimestre de 2023 par rapport à 2,35 $ au trimestre correspondant de 2022. La croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation, à l'exception du secteur des Marchés financiers, a été atténuée par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit.

Le résultat net ajusté de 790 M$ pour le troisième trimestre de 2023, qui exclut un gain de 91 M$ sur la réévaluation à la juste valeur d'une participation (67 M$ déduction faite des impôts) et une charge de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) relative à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*, se compare à 826 M$ pour le trimestre correspondant de 2022, en baisse de 4 %, et le résultat dilué par action ajusté se chiffre à 2,21 $ par rapport à 2,35 $ pour le troisième trimestre de 2022. La croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation, à l'exception du secteur des Marchés financiers, a été atténuée par l'augmentation des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté atteint 1 184 M$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023, en hausse comparativement à 1 179 M$ au trimestre correspondante de 2022.

Le résultat net de la Banque pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 se chiffre à 2 567 M$ par rapport à 2 645 M$ pour la période correspondante de 2022, en baisse de 3 %. Le résultat dilué par action atteint 7,23 $ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, contre 7,53 $ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022. Des baisses qui s'expliquent en partie par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit, ainsi que par l'impact sur la charge d'impôts des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistré au premier trimestre de 2023.

Le résultat net ajusté de 2 542 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, qui exclut une charge d'impôts de 24 M$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada, un gain de 91 M$ sur la réévaluation à la juste valeur d'une participation (67 M$ déduction faite des impôts) et une charge de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) relative à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise,* se compare à 2 645 M$ pour la période correspondante de 2022, en baisse de 4 %. Le résultat dilué par action ajusté se chiffre à 7,15 $ par rapport à 7,53 $ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022. La croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation a été contrebalancée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté est en hausse de 3 % par rapport à la période correspondante de 2022.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 17,2 % pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, et se compare à 20,1 % pour la période correspondante de 2022.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 2 515 M$ au troisième trimestre de 2023, en hausse de 102 M$ ou 4 % comparativement au trimestre correspondant de 2022. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises est en hausse de 9 %, ce qui est attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, à l'accroissement de la marge nette d'intérêts en lien avec les hausses de taux d'intérêt, ainsi qu'à l'augmentation des revenus sur cartes de crédit et des revenus tirés des acceptations bancaires, en partie contrebalancée par une diminution des revenus d'assurance et des revenus tirés des activités de change. Le revenu total du secteur de Gestion de patrimoine affiche une croissance de 6 % qui provient principalement de la hausse du revenu net d'intérêts, conséquence des hausses de taux d'intérêt ainsi que des revenus tirés des services tarifés, notamment des revenus sur les fonds communs de placement ainsi que les frais de gestion de placement et de services fiduciaires. Cette croissance est atténuée par les commissions de courtage en valeurs mobilières qui ont diminué en raison des commissions plus faibles sur les transactions. Le revenu total en équivalent imposable enregistré dans le secteur des Marchés financiers au troisième trimestre de 2023 diminue de 8 % par rapport au troisième trimestre de 2022 en raison de la baisse des revenus des marchés mondiaux atténuée par la hausse des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement. Le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 7 % comparativement au troisième trimestre de 2022, grâce à la progression soutenue des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités, ainsi qu'à l'augmentation des revenus de la filiale Credigy. De plus, au cours du troisième trimestre de 2023, un gain de 91 M$ a été enregistré dans les autres revenus à la suite de la réévaluation à la juste valeur d'une participation.

Le revenu total s'élève à 7 576 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, contre 7 318 M$ pour la période correspondante de 2022, une hausse de 258 M$ ou 4 %. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises affiche une hausse de 401 M$ ou 14 %, en raison de l'augmentation du revenu net d'intérêts provenant de la croissance des prêts et des dépôts, de l'accroissement de la marge nette d'intérêts, conséquence des hausses de taux d'intérêt, ainsi que de l'augmentation des revenus sur cartes de crédit et des revenus tirés des acceptations bancaires. L'augmentation du revenu total du secteur de Gestion de patrimoine de 7 % s'explique principalement par la hausse du revenu net d'intérêts, atténuée par la baisse des revenus tirés des services tarifés et des revenus de transactions et autres, en lien avec la faiblesse des marchés par rapport à la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2022. Le revenu total en équivalent imposable du secteur des Marchés financiers est en hausse de 16 M$ ou 1 % par rapport à la période correspondante de 2022, une hausse attribuable à la croissance des revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement, contrebalancée en partie par la diminution des revenus des marchés mondiaux. Le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 6 % par rapport à la période correspondante de 2022, principalement en raison de la croissance des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités. De plus, les autres revenus pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 comprennent un gain de 91 M$ enregistré à la suite de la réévaluation à la juste valeur d'une participation.

Frais autres que d'intérêts

Au troisième trimestre de 2023, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 1 417 M$, en hausse de 9 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel provenant de la croissance des salaires et du nombre d'employés, atténuée par la diminution de la rémunération variable. De plus, les frais d'occupation affichent une hausse, en partie liée à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank. La hausse des frais de technologie, incluant l'amortissement, provient d'investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires. Par ailleurs, la hausse des autres frais s'explique notamment par la hausse des frais de déplacement et de développement des affaires, provenant de la reprise des activités avec la clientèle, ainsi que par l'augmentation des frais de publicité. Les autres frais comprennent également une charge de 25 M$ liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*. Les frais autres que d'intérêts ajustés s'établissent à 1 392 M$ au troisième trimestre de 2023 comparativement à 1 305 M$ au trimestre correspondant de 2022, une croissance de 7 %.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 4 194 M$, une hausse de 8 % par rapport à la période correspondante de 2022 qui s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. La hausse s'explique également par l'augmentation des frais d'occupation en lien avec les frais liés au nouveau siège social de la Banque ainsi que par le renversement de la provision pour la taxe compensatoire sur les salaires payés au Québec de 20 M$ enregistré au premier trimestre de 2022. Les frais autres que d'intérêts ajustés pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 se chiffrent à 4 169 M$ comparativement à 3 884 M$ pour la période correspondante de 2022, en hausse de 7 %.

Dotations aux pertes de crédit

Pour le troisième trimestre de 2023, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 111 M$ par rapport à 57 M$ au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés de 5 M$ est attribuable à l'octroi de prêts et à la migration du risque de crédit. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) [1] sont en hausse de 68 M$ par rapport au troisième trimestre de 2022. Cette augmentation provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit, des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers et de la filiale Credigy (excluant les prêts DAC). Ces hausses ont été atténuées par une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC de la filiale Credigy de 19 M$ par rapport au troisième trimestre de 2022, en raison de la réévaluation favorable de certains portefeuilles.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, les dotations aux pertes de crédit de la Banque s'élèvent à 282 M$ comparativement à 58 M$ pour la période correspondante de 2022. L'augmentation est principalement attribuable à des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés plus élevées résultant de l'octroi de prêts, de la migration du risque de crédit ainsi que d'une détérioration des perspectives macroéconomiques reflétant la hausse des pressions inflationnistes et l'instabilité de l'environnement géopolitique. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC [1] affichent une hausse qui provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers et de la filiale Credigy. Ces hausses ont été partiellement compensées par une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de la filiale ABA Bank. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC de la filiale Credigy sont également en baisse, à la suite de la réévaluation favorable de certains portefeuilles au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le troisième trimestre de 2023 totalise 148 M$ comparativement à 225 M$ pour le trimestre correspondant de 2022. Le taux effectif d'imposition du troisième trimestre de 2023 s'établit à 15 % par rapport à 21 % au trimestre correspondant de 2022. La variation du taux effectif d'imposition, par rapport au trimestre correspondant de 2022, s'explique principalement par un niveau et une proportion plus élevés des revenus de dividendes exonérés d'impôts ainsi que par des revenus plus élevés dans les juridictions à taux d'imposition moindre, facteurs qui ont été contrebalancés en partie par l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, le taux effectif d'imposition est de 17 %, par rapport à 22 % pour la période correspondante de 2022. La variation du taux effectif d'imposition s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre, contrebalancées en partie par l'incidence des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrées au cours du premier trimestre de 2023, soit le dividende pour la relance au Canada et l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International qui regroupe les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Technologie Flinks inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	**837**	741	13	**2 464**	2 080	18
Revenus autres que d'intérêts	**303**	302	–	**900**	883	2
Revenu total	**1 140**	1 043	9	**3 364**	2 963	14
Frais autres que d'intérêts	**613**	560	9	**1 820**	1 667	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**527**	483	9	**1 544**	1 296	19
Dotations aux pertes de crédit	**75**	49	53	**173**	55	
Résultat avant charge d'impôts	**452**	434	4	**1 371**	1 241	10
Charge d'impôts	**124**	115	8	**377**	329	15
Résultat net	**328**	319	3	**994**	912	9
Marge nette d'intérêts [2]	**2,34 %**	2,17 %		**2,34 %**	2,11 %	
Actif moyen portant intérêts [2]	**141 939**	135 396	5	**140 493**	132 018	6
Actif moyen [3]	**148 934**	142 241	5	**147 462**	138 670	6
Prêts et acceptations moyens [3]	**148 142**	141 517	5	**146 660**	137 934	6
Prêts dépréciés nets [2]	**246**	168	46	**246**	168	46
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations [2]	**0,2 %**	0,1 %		**0,2 %**	0,1 %	
Dépôts moyens [3]	**86 852**	83 012	5	**85 310**	80 680	6
Ratio d'efficience [2]	**53,8 %**	53,7 %		**54,1 %**	56,3 %	

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 328 M$ au troisième trimestre de 2023 comparativement à 319 M$ au troisième trimestre de 2022, une hausse de 3 %. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts est en hausse de 9 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. La hausse de 13 % du revenu net d'intérêts au troisième trimestre de 2023 provient de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises ainsi que de la hausse de la marge nette d'intérêts, qui atteint 2,34 % comparativement à 2,17 % au troisième trimestre de 2022. Cette croissance reflète les hausses de taux d'intérêt et est principalement attribuable à la marge sur les dépôts. Par ailleurs, les revenus autres que d'intérêts sont relativement stables par rapport au trimestre correspondant de 2022.

Le revenu total des Services aux particuliers est en hausse de 40 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation provient de la hausse du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts, à l'amélioration de la marge sur les dépôts, ainsi qu'à l'augmentation des revenus sur cartes, atténuées par la baisse des revenus d'assurances. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 57 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts et à l'amélioration de la marge sur les dépôts, ainsi que de la hausse des revenus tirés des acceptations bancaires, atténuée par une baisse des revenus tirés des activités de change et des instruments financiers dérivés.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises, de 613 M$ au troisième trimestre de 2023, sont en hausse de 9 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. Cette hausse provient principalement de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, attribuable à des hausses salariales et à une croissance du nombre d'employés, de l'augmentation des investissements liés à l'évolution technologique du secteur ainsi que des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficience, à 53,8 % pour le troisième trimestre de 2023, se compare à 53,7 % pour le trimestre correspondant de 2022. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 75 M$ comparativement à 49 M$ au trimestre correspondant de 2022. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit, ainsi que sur les prêts dépréciés des Services aux entreprises. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en baisse par rapport au trimestre correspondant de 2022.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'établit à 994 M$, en hausse par rapport à 912 M$ pour la période correspondante de 2022. La hausse s'explique principalement par la croissance de 14 % du revenu total du secteur. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts du secteur pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 atteint 1 544 M$, en hausse de 19 % par rapport à la période correspondante de 2022. La hausse du revenu total des Services aux particuliers provient principalement de la croissance des prêts et des dépôts et de l'accroissement de la marge sur les dépôts (atténuée par le rétrécissement de la marge sur les prêts), ainsi que de la croissance des revenus sur cartes de crédit atténuées par la baisse des revenus d'assurances. De plus, le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 23 % en raison de la croissance des prêts et des dépôts, de l'élargissement de la marge nette d'intérêts, ainsi que de la hausse des revenus tirés des acceptations bancaires, des lettres de crédit et de garantie et des instruments financiers dérivés.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, les frais autres que d'intérêts s'établissent à 1 820 M$, une augmentation de 9 % par rapport à la période correspondante de 2022 expliquée par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Le ratio d'efficience se chiffre à 54,1 % pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, une amélioration de 2,2 points de pourcentage par rapport à la période correspondante de 2022. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, les dotations aux pertes de crédit du secteur des Particuliers et Entreprises se chiffrent à 173 M$ comparativement à 55 M$ pour la même période en 2022. La hausse est attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés en raison d'octrois de prêts et d'une détérioration des facteurs macroéconomiques. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés sont en hausse par rapport à la période correspondante de 2022.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2023	2022 [1]	Variation %	**2023**	2022 [1]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Revenu net d'intérêts	**192**	161	19	**590**	407	45
Revenus tirés des services tarifés	**364**	351	4	**1 061**	1 082	(2)
Revenus tirés des transactions et autres revenus	**73**	79	(8)	**232**	273	(15)
Revenu total	**629**	591	6	**1 883**	1 762	7
Frais autres que d'intérêts	**375**	351	7	**1 111**	1 068	4
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**254**	240	6	**772**	694	11
Dotations aux pertes de crédit	**1**	1	–	**1**	1	–
Résultat avant charge d'impôts	**253**	239	6	**771**	693	11
Charge d'impôts	**70**	64	9	**212**	185	15
Résultat net	**183**	175	5	**559**	508	10
Actif moyen [2]	**8 702**	8 518	2	**8 582**	8 394	2
Prêts et acceptations moyens [2]	**7 711**	7 455	3	**7 602**	7 287	4
Prêts dépréciés nets [3]	**6**	12	(50)	**6**	12	(50)
Dépôts moyens [2]	**40 028**	34 881	15	**40 194**	34 569	16
Actifs sous administration [3]	**678 753**	621 126	9	**678 753**	621 126	9
Actifs sous gestion [3]	**125 603**	113 904	10	**125 603**	113 904	10
Ratio d'efficience [3]	**59,6 %**	59,4 %		**59,0 %**	60,6 %	

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).
(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 183 M$ au troisième trimestre de 2023 comparativement à 175 M$ au trimestre correspondant de 2022, une augmentation de 5 %. Le revenu total du secteur de 629 M$ est en hausse de 38 M$ ou 6 % comparativement à 591 M$ au troisième trimestre de 2022. L'augmentation s'explique par la hausse du revenu net d'intérêts de 31 M$ ou 19 %, conséquence des hausses de taux d'intérêt. La hausse de 4 % des revenus tirés des services tarifés est attribuable à la croissance des marchés boursiers comparativement au trimestre correspondant de 2022 et des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse de 8 % en raison de commissions plus faibles sur les transactions au troisième trimestre de 2023.

Les frais autres que d'intérêts de 375 M$ au troisième trimestre de 2023 sont en hausse de 24 M$ ou 7 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi qu'à la hausse des frais technologiques liés aux initiatives du secteur. Le ratio d'efficience s'établit à 59,6 % pour le troisième trimestre de 2023 comparativement à 59,4 % pour le trimestre correspondant de 2022. Les dotations aux pertes de crédit, qui s'élèvent à 1 M$, sont stables par rapport au troisième trimestre de 2022.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 559 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 comparativement à 508 M$ pour la période correspondante de 2022, en hausse de 10 %. Le revenu total du secteur s'établit à 1 883 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, par rapport à 1 762 M$ pour la période correspondante de 2022, une hausse de 7 %. Le revenu net d'intérêts est en hausse de 183 M$ ou 45 %, ce qui s'explique par la hausse des taux d'intérêt. La diminution de 2 % des revenus tirés des services tarifés s'explique par la faiblesse des marchés boursiers comparativement à la période correspondante de 2022, atténuée par des entrées nettes positives dans diverses solutions. De plus, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en baisse de 15 % par rapport à la même période en 2022. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 1 111 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 par rapport à 1 068 M$ pour la période correspondante de 2022, une augmentation attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi qu'à la hausse des frais technologiques liés aux initiatives du secteur, compensées en partie par la baisse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe. Par ailleurs, le ratio d'efficience pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 s'établit à 59,0 % et s'améliore de 1,6 point de pourcentage comparativement à 60,6 % pour la période correspondante de 2022. Les dotations aux pertes de crédit s'élèvent à 1 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, stables par rapport à la même période en 2022.

Marchés financiers

(en équivalent imposable) [1]

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2023	2022 [2]	Variation %	**2023**	2022 [2]	Variation %
Résultats d'exploitation						
Marchés mondiaux						
Titres de participation	**171**	202	(15)	**585**	772	(24)
Titres à revenu fixe	**85**	117	(27)	**333**	296	13
Produits de base et devises	**21**	50	(58)	**141**	130	8
	277	369	(25)	**1 059**	1 198	(12)
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	**283**	242	17	**862**	707	22
Revenu total [1]	**560**	611	(8)	**1 921**	1 905	1
Frais autres que d'intérêts	**272**	254	7	**842**	775	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**288**	357	(19)	**1 079**	1 130	(5)
Dotations aux pertes de crédit	**5**	(23)		**15**	(55)	
Résultat avant charge d'impôts	**283**	380	(26)	**1 064**	1 185	(10)
Charge d'impôts [1]	**78**	101	(23)	**293**	314	(7)
Résultat net	**205**	279	(27)	**771**	871	(11)
Actif moyen [3]	**186 236**	149 653	24	**176 575**	152 183	16
Prêts et acceptations moyens [3] (grandes entreprises seulement)	**29 974**	22 991	30	**28 613**	21 549	33
Prêts dépréciés nets [4]	**56**	1		**56**	1	
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations [4]	**0,2 %**	– %		**0,2 %**	– %	
Dépôts moyens [3]	**59 287**	46 761	27	**56 803**	46 486	22
Ratio d'efficience [4]	**48,6 %**	41,6 %		**43,8 %**	40,7 %	

(1) Le *Revenu total* et la *Charge d'impôts* du secteur des Marchés financiers sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023, le *Revenu total* a été majoré de 150 M$ (70 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, le *Revenu total* a été majoré de 409 M$ (183 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

(2) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 205 M$ au troisième trimestre de 2023, comparativement à 279 M$ au trimestre correspondant de 2022, en baisse de 27 %. Le revenu total se chiffre à 560 M$, contre 611 M$ au troisième trimestre de 2022, une baisse de 51 M$ ou 8 %. Les revenus des marchés mondiaux diminuent de 25 % en raison de la baisse de tous les types de revenus. Les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement du troisième trimestre de 2023 sont en hausse de 17 % par rapport au trimestre correspondant de 2022, compte tenu de l'augmentation des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux ainsi que des revenus des services bancaires, atténuée par une diminution des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions.

Les frais autres que d'intérêts du troisième trimestre de 2023 s'établissent à 272 M$, en hausse de 7 % par rapport au troisième trimestre de 2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation des salaires et des avantages du personnel, des investissements technologiques du secteur ainsi que des honoraires professionnels. Cette hausse a été compensée par la baisse de la rémunération variable résultant de la diminution des revenus du secteur au cours du troisième trimestre de 2023. Le ratio d'efficience qui s'élève à 48,6 % pour le troisième trimestre de 2023 s'est détérioré par rapport à 41,6 % au trimestre correspondant de 2022. Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023, le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 5 M$ comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 23 M$ au trimestre correspondant de 2022. Cette hausse s'explique par des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés plus élevées enregistrées au cours du troisième trimestre de 2022, ainsi que par une hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés de 8 M$ en lien avec des octrois de prêts et un contexte macroéconomique moins favorable au troisième trimestre de 2023.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, le résultat net du secteur se chiffre à 771 M$, en baisse de 11 % par rapport à la période correspondante de 2022. Le revenu total s'établit à 1 921 M$ contre 1 905 M$, une hausse de 16 M$ ou 1 % par rapport à la période correspondante de 2022. Les revenus des marchés mondiaux sont en baisse de 12 % ce qui s'explique par une diminution des revenus sur les titres de participation de 24 % alors que les revenus sur les titres à revenu fixe et sur les produits de base et devises augmentent de 13 % et 8 %, respectivement. Par ailleurs, les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement augmentent de 22 % par rapport à la période correspondante de 2022, en raison de la hausse des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions, ainsi que des revenus des services bancaires.

Les frais autres que d'intérêts pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 sont en hausse de 9 % par rapport à la période correspondante de 2022. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à des hausses salariales, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques, des honoraires professionnels et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficience s'élève à 43,8 % pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, comparativement à 40,7 % pour la période correspondante de 2022. Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 15 M$ au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, comparativement à des récupérations de pertes de crédit de 55 M$ pour la même période en 2022. Cette hausse s'explique par des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés plus élevées enregistrées au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022 ainsi que par une hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés en lien avec des octrois de prêts et un contexte macroéconomique moins favorable comparativement à la même période en 2022.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet			Neuf mois terminés le 31 juillet		
	2023	2022	Variation %	**2023**	2022	Variation %
Revenu total						
Credigy	**112**	105	7	**357**	351	2
ABA Bank	**181**	168	8	**539**	490	10
International	**(1)**	–		**–**	2	
	292	273	7	**896**	843	6
Frais autres que d'intérêts						
Credigy	**33**	31	6	**102**	99	3
ABA Bank	**66**	55	20	**192**	154	25
International	**1**	–		**2**	1	
	100	86	16	**296**	254	17
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**192**	187	3	**600**	589	2
Dotations aux pertes de crédit						
Credigy	**20**	19	5	**71**	37	92
ABA Bank	**9**	10	(10)	**19**	19	–
	29	29	–	**90**	56	61
Résultat avant charge d'impôts	**163**	158	3	**510**	533	(4)
Charge d'impôts						
Credigy	**12**	11	9	**38**	45	(16)
ABA Bank	**23**	22	5	**69**	63	10
	35	33	6	**107**	108	(1)
Résultat net						
Credigy	**47**	44	7	**146**	170	(14)
ABA Bank	**83**	81	2	**259**	254	2
International	**(2)**	–		**(2)**	1	
	128	125	2	**403**	425	(5)
Actif moyen [1]	**23 589**	18 941	25	**22 586**	18 383	23
Prêts et créances moyens [1]	**19 103**	15 438	24	**18 472**	14 826	25
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	**532**	336	58	**532**	336	58
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC [2]	**229**	120		**229**	120	
Dépôts moyens [1]	**10 966**	8 722	26	**10 454**	8 320	26
Ratio d'efficience [2]	**34,2 %**	31,5 %		**33,0 %**	30,1 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 128 M$ au troisième trimestre de 2023, par rapport à 125 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse de 2 %. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, le secteur affiche un résultat net de 403 M$, par rapport à 425 M$ pour la période correspondante de 2022, une baisse de 5 % attribuable aux activités de la filiale Credigy.

Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 47 M$ pour le troisième trimestre de 2023 est en hausse de 3 M$ ou 7 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. Le revenu total se chiffre à 112 M$ pour le troisième trimestre de 2023 comparativement à 105 M$ au trimestre correspondant de 2022, une hausse qui s'explique par la croissance des volumes de prêts, ainsi que par la croissance des revenus autres que d'intérêts en raison de l'impact défavorable de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles au troisième trimestre de 2022. Ces éléments ont été partiellement compensés par une baisse de la marge nette d'intérêts liée au mixte de portefeuilles de prêts. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 33 M$ pour le troisième trimestre de 2023, une hausse de 2 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, principalement attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 1 M$ par rapport au trimestre correspondant de 2022, en raison de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés en lien avec la croissance du portefeuille de prêts et la détérioration de certains paramètres de risques, ainsi que sur les prêts dépréciés, hausses compensées par une baisse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC.

Le résultat net de la filiale Credigy de 146 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 est en baisse de 14 % par rapport à la période correspondante de 2022, en raison de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts s'établit à 255 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, en hausse de 1 %. Le revenu total se chiffre à 357 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, comparativement à 351 M$ pour la période correspondante de 2022. La diminution du revenu net d'intérêts a été plus que contrebalancée par la croissance des revenus autres que d'intérêts liée à l'impact défavorable de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 102 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, en hausse de 3 % par rapport à la même période en 2022. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 34 M$ par rapport à la période correspondante de 2022, pour les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre.

ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 83 M$ pour le troisième trimestre de 2023 est en hausse de 2 M$ ou 2 % par rapport au trimestre correspondant de 2022. La hausse du revenu total de 8 % s'explique principalement par la croissance soutenue des prêts ainsi que par l'impact de la variation du taux de change, facteurs atténués par la hausse des frais d'intérêts sur les dépôts. Les frais autres que d'intérêts du troisième trimestre de 2023 s'établissent à 66 M$, en hausse de 11 M$ ou 20 % par rapport au troisième trimestre de 2022, essentiellement attribuable à l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment les salaires en lien avec la croissance du nombre d'employés, ainsi qu'à la hausse des frais d'occupation attribuable à la croissance des activités de la filiale et à l'ouverture de nouvelles succursales. Les dotations aux pertes de crédit, qui totalisent 9 M$ pour le troisième trimestre de 2023, sont en baisse de 1 M$ par rapport au troisième trimestre de 2022.

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 259 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 est en hausse de 2 % par rapport à la période correspondante de 2022. La croissance des activités de la filiale, principalement l'augmentation soutenue des prêts, explique la hausse de 10 % du revenu total par rapport à la période correspondante de 2022. Cette augmentation a toutefois été atténuée par une hausse des taux d'intérêt sur les dépôts et par un recul des taux d'intérêt sur les prêts dans un contexte concurrentiel au Cambodge. Les frais autres que d'intérêts de la filiale s'établissent à 192 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, une hausse de 25 % par rapport à la période correspondante de 2022, qui s'explique par les mêmes raisons que celles mentionnées pour le trimestre. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale qui totalisent 19 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 sont stables par rapport à la même période en 2022.

Autres

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Résultats d'exploitation				
Revenu net d'intérêts [2]	**(121)**	(141)	**(430)**	(381)
Revenus autres que d'intérêts [2]	**15**	36	**(58)**	226
Revenu total	**(106)**	(105)	**(488)**	(155)
Frais autres que d'intérêts	**57**	54	**125**	120
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**(163)**	(159)	**(613)**	(275)
Dotations aux pertes de crédit	**1**	1	**3**	1
Résultat avant charge d'impôts	**(164)**	(160)	**(616)**	(276)
Charge (économie) d'impôts [2]	**(159)**	(88)	**(456)**	(205)
Perte nette	**(5)**	(72)	**(160)**	(71)
Participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	–	**(2)**	(1)
Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**(4)**	(72)	**(158)**	(70)
Moins : Éléments particuliers après impôts [3]	**49**	–	**25**	–
Perte nette – ajustée [3]	**(54)**	(72)	**(185)**	(71)
Actif moyen [4]	**66 660**	72 613	**71 616**	70 833

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022).

(2) Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023, un montant de 88 M$ (60 M$ en 2022) est déduit du *Revenu net d'intérêts*, un montant de 64 M$ (11 M$ en 2022) est déduit des *Revenus autres que d'intérêts* et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, le *Revenu net d'intérêts* a été déduit de 242 M$ (169 M$ en 2022), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été déduits de 172 M$ (18 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. Ces ajustements comprennent le renversement de l'équivalent imposable du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une diminution de la perte nette de 67 M$. La variation provient essentiellement d'un gain de 91 M$ (67 M$ déduction faite des impôts) suite à la réévaluation à la juste valeur d'une participation au troisième trimestre de 2023, ainsi que de la contribution plus élevée des activités de trésorerie. En contrepartie, les frais autres que d'intérêts sont en hausse comparativement au troisième trimestre de 2022, notamment en raison d'une charge de 25 M$ liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise,* compensée partiellement par la diminution de la rémunération variable. La perte nette ajustée de 54 M$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023 se compare à une perte nette de 72 M$ pour le trimestre correspondant de 2022.

Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la perte nette s'élève à 160 M$, comparativement à 71 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022. La variation s'explique par la diminution du revenu total, notamment en raison de gains sur placements moins élevés au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023. Par ailleurs, les éléments particuliers après impôts enregistrés au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023 ont eu un impact favorable de 25 M$ sur la perte nette. La perte nette ajustée de 185 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 se compare à une perte nette de 71 M$ pour la période correspondante de 2022.

Bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**39 808**	31 870	25
Valeurs mobilières	**127 705**	109 719	16
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**12 368**	26 486	(53)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	**219 433**	206 744	6
Autres	**26 701**	28 921	(8)
	426 015	403 740	6
Passif et capitaux propres			
Dépôts	**282 323**	266 394	6
Autres	**119 920**	114 101	5
Dette subordonnée	**748**	1 499	(50)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**23 022**	21 744	6
Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	2	–
	426 015	403 740	6

Actif

Au 31 juillet 2023, la Banque a un actif total de 426,0 G$, comparativement à 403,7 G$ au 31 octobre 2022, une augmentation de 22,3 G$ ou 6 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, de 39,8 G$ au 31 juillet 2023, augmentent de 7,9 G$ principalement en raison de l'augmentation des dépôts auprès de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine. Le niveau élevé de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières s'explique en partie par les liquidités excédentaires obtenues dans le cadre des politiques de détente monétaires déployées par les banques centrales depuis 2020.

Les valeurs mobilières de 127,7 G$ au 31 juillet 2023 augmentent de 18,0 G$ par rapport au 31 octobre 2022. Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont en hausse de 19,2 G$ ou 22 %, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation et aux titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, atténuée par la diminution des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays. Les valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont en baisse de 1,2 G$. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 14,1 G$ par rapport au 31 octobre 2022, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie.

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, de 219,4 G$ au 31 juillet 2023, augmentent de 12,7 G$ ou 6 % par rapport au 31 octobre 2022. Le détail des principaux portefeuilles de prêts et acceptations est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022	Au 31 juillet 2022
Prêts et acceptations			
Hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires	**114 481**	109 648	107 105
Aux particuliers	**16 088**	15 804	15 669
Créances sur cartes de crédit	**2 491**	2 389	2 318
Aux entreprises et aux administrations publiques	**87 493**	79 858	76 784
	220 553	207 699	201 876
Provisions pour pertes de crédit	**(1 120)**	(955)	(952)
	219 433	206 744	200 924

Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) augmentent de 4,9 G$ ou 4 % par rapport au 31 octobre 2022 compte tenu des activités du secteur des Particuliers et Entreprises, des Marchés financiers ainsi que de la filiale Credigy. Par rapport au 31 octobre 2022, les prêts aux particuliers et les créances sur cartes de crédit sont en hausse. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont également en hausse de 7,6 G$ ou 10 % par rapport au 31 octobre 2022 principalement en raison de la croissance des activités des Services aux entreprises, des services financiers aux grandes entreprises, des activités de trésorerie et de la filiale ABA Bank, facteurs compensés en partie par des remboursements de portefeuilles de prêts de la filiale Credigy.

Depuis un an, les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, ont augmenté de 18,5 G$ ou 9 %. Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) sont en hausse de 7,4 G$ ou 7 % compte tenu de la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises et de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers et des filiales ABA Bank et Credigy. Par rapport au 31 juillet 2022, les prêts aux particuliers et les créances sur cartes de crédit sont en hausse. Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 10,7 G$ ou 14 % depuis un an, essentiellement en raison des activités des Services aux entreprises, des services financiers aux grandes entreprises, des activités de trésorerie et de la filiale ABA Bank.

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) de la filiale Credigy. Au 31 juillet 2023, les prêts dépréciés bruts sont de 1 444 M$, alors qu'ils s'élevaient à 1 271 M$ au 31 octobre 2022. Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 1 156 M$ au 31 juillet 2023 comparativement à 1 030 M$ au 31 octobre 2022. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont augmenté de 58 M$ pour s'établir à 537 M$, contre 479 M$ au 31 octobre 2022. Cette augmentation s'explique par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et aux entreprises ainsi que des filiales Credigy (excluant les prêts DAC) et ABA Bank, contrebalancée en partie par la baisse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers. Les prêts DAC nets s'établissent à 619 M$ au 31 juillet 2023, alors qu'ils se chiffraient à 551 M$ au 31 octobre 2022, en hausse en raison d'acquisitions de portefeuilles au cours du troisième trimestre de 2023.

Les autres actifs de 26,7 G$ au 31 juillet 2023 sont en baisse de 2,2 G$ depuis le 31 octobre 2022 principalement en raison de la diminution des instruments financiers dérivés, qui affichent une baisse de 4,1 G$. Cette diminution a été contrebalancée par la hausse des autres actifs, notamment les débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments, les intérêts et dividendes à recevoir ainsi que les actifs d'impôt exigible.

Passif
La Banque a un passif total de 403,0 G$ au 31 juillet 2023 comparativement à 382,0 G$ au 31 octobre 2022.

Au 31 juillet 2023, les dépôts de la Banque s'établissent à 282,3 G$ comparativement à 266,4 G$ au 31 octobre 2022, une augmentation de 15,9 G$ ou 6 % par rapport au 31 octobre 2022. Les dépôts des particuliers de 86,6 G$ au 31 juillet 2023 sont en hausse de 7,8 G$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette hausse provient principalement de la croissance des activités des Services aux particuliers, du secteur de Gestion de patrimoine, du secteur des Marchés financiers et de la filiale ABA Bank.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 192,8 G$ au 31 juillet 2023 augmentent de 8,6 G$ par rapport au 31 octobre 2022. La hausse provient des activités de financement du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie, dont 4,3 G$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques; elle a été atténuée par une baisse des dépôts provenant des activités du secteur de Gestion de patrimoine. Les dépôts des institutions de dépôts de 3,0 G$ au 31 juillet 2023 enregistrent une baisse de 0,4 G$ par rapport au 31 octobre 2022 provenant des activités de financement de la trésorerie.

Les autres passifs de 119,9 G$ au 31 juillet 2023 sont en hausse de 5,8 G$ comparativement au 31 octobre 2022, essentiellement en raison de l'augmentation de 4,9 G$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et de 1,0 G$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert ainsi que la hausse de 0,7 G$ des autres passifs, notamment les intérêts et dividendes à payer. Ces hausses ont été contrebalancées par la baisse de 0,8 G$ des instruments financiers dérivés.

Enfin, la diminution de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2022 provient du rachat par la Banque, le 1er février 2023, des billets à moyen terme d'un montant de 750 M$.

Capitaux propres
Au 31 juillet 2023, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 23,0 G$, en hausse de 1,3 G$ par rapport au 31 octobre 2022. Cette augmentation s'explique par le résultat net déduction faite des dividendes, par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions et par les autres éléments cumulés du résultat global, notamment des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie. Ces augmentations ont été en partie compensées par les réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que par la variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2022. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 53 et 54 du Rapport annuel 2022.

Pour plus de détails sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 8, 26 et 27 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Impôts sur le résultat

Avis de cotisation
En mars 2023, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 90 M$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2018.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 875 M$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2017.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2018, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 juillet 2023.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada
Le 4 novembre 2022, le Gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluent un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 a reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées à la date de présentation de l'information financière, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, ont été comptabilisées dans les états financiers consolidés au 31 juillet 2023.

Propositions législatives

Dans son budget du 28 mars 2023, le gouvernement du Canada a proposé d'introduire certaines mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales, l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1er janvier 2024, ainsi que l'intention du gouvernement de mettre en œuvre les règles du Pilier Deux (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les exercices débutant à compter du 31 décembre 2023. Ces mesures proposées ne sont pas encore incluses dans un projet de loi à la date de présentation de l'information financière.

Le budget fédéral du 28 mars 2023 comprenait également une autre mesure fiscale sur des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH). Le 20 avril 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-47 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre, entre autres, ces modifications relatives à la TPS/TVH pour les cartes de paiement. Le 22 juin 2023, le projet de loi C-47 a reçu la sanction royale. La modification à la *Loi sur la taxe d'accise* étant adoptée à la date de présentation de l'information financière, une charge de 25 M$ a été comptabilisée dans les états financiers consolidés au 31 juillet 2023.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2022 aux pages 55 à 64.

Accord de Bâle

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,5 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter à la page 56 du Rapport annuel 2022. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 3,0 % établies par le BSIF. Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure qui s'étendra dorénavant de 0 % à 4,0 % plutôt que de 0 % à 2,5 %, et a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1er février 2023. Le 20 juin 2023, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passera de 3,0 % à 3,5 % à compter du 1er novembre 2023. La réserve pour stabilité intérieure est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %. Le 1er février 2023, le BSIF a augmenté le seuil minimal du ratio de levier en imposant une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Pour de plus amples renseignements sur le calcul du ratio de levier, se reporter à la page 57 du Rapport annuel 2022.

Au deuxième trimestre de 2023, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées de Bâle III telles qu'adoptées par le BSIF, qui comprennent principalement :

- des règles révisées pour l'approche standardisée et l'approche de notation interne (NI) pour le risque de crédit;
- une approche standardisée révisée pour le risque opérationnel;
- un plancher des fonds propres révisé;
- un cadre du ratio de levier révisé;
- des exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 révisées.

Les réformes de Bâle III affectent également le cadre de risque de marché et le cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) qui seront mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que l'approche standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise les approches NI pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation (approche NI fondation) pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Pour tous les autres types d'expositions traités selon une approche NI, la Banque utilise l'approche NI avancée. Selon l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Selon l'approche NI avancée, la Banque peut utiliser sa propre estimation pour tous les paramètres de risque : PD, PCD et ECD. Selon les deux approches NI, les paramètres de risque sont assujettis à des limites plancher. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée révisée, qui utilise des pondérations réglementaires prescrites. L'exposition aux titres de participation du portefeuille bancaire est également pondérée en fonction de l'approche standardisée révisée. Pour ce qui est des exigences de fonds propres liés aux opérations de titrisation, les méthodes de pondération du risque demeurent sensiblement inchangées.

En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque applique l'approche standardisée révisée, qui tient maintenant compte de son expérience en matière de pertes internes liées au risque opérationnel pour le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

Le risque de marché et les méthodes de pondération pour les exigences de fonds propres en regard du risque de CVA demeurent inchangés jusqu'au premier trimestre de 2024. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon l'approche des modèles internes, tandis que l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt. L'actif pondéré en fonction du risque de CVA est déterminé selon l'approche standardisée prescrite.

La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres mis à jour afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF permet l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale est de 65,0 % depuis le deuxième trimestre de 2023, puis qui augmentera de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques.

La mise en œuvre des réformes de Bâle III au deuxième trimestre de 2023 a eu une incidence positive sur le ratio des fonds propres CET1 de la Banque, qui a augmenté de 44 pbs. Au 30 avril 2023 et au 31 juillet 2023, la Banque n'avait pas subi les effets de l'application de la mise à jour du plancher des fonds propres. Enfin, l'application du cadre du ratio de levier révisé n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Au 31 juillet 2023, l'ensemble des instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 24,5 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 juillet 2023, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 17,1 G$ (12,8 G$ au 31 octobre 2022).

Exigences – Ratios des fonds propres [1], de levier [1] et TLAC [2] réglementaires

	Exigences au 31 juillet 2023							
	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF [3]	Réserve pour stabilité intérieure [4]	Minimum établi par le BSIF [3], y compris la réserve pour stabilité intérieure	Ratios au 31 juillet 2023
Ratios des fonds propres								
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	3,0 %	11,0 %	13,5 %
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	3,0 %	12,5 %	16,1 %
total	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	3,0 %	14,5 %	16,9 %
Ratio de levier	3,0 %	s.o.	3,0 %	0,5 %	3,5 %	s.o.	3,5 %	4,2 %
Ratio TLAC	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	3,0 %	24,5 %	29,9 %
Ratio de levier TLAC	6,75 %	s.o.	6,75 %	0,5 %	7,25 %	s.o.	7,25 %	7,9 %

s.o. Sans objet
(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.
(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.
(3) Les ratios des fonds propres et le ratio TLAC incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BISI. Le 1er février 2023, le BSIF a augmenté le minimum du ratio de levier et du ratio de levier TLAC en imposant une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % (surcharge relative aux BISI).
(4) Le 8 décembre 2022, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1er février 2023. Le 20 juin 2023, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passera de 3,0 % à 3,5 % à compter du 1er novembre 2023.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. En réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19, le 27 mars 2020, le BSIF avait annoncé une série d'ajustements réglementaires pour soutenir la résilience financière et opérationnelle des banques. Pour de plus amples renseignements sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022 et sur les mesures d'assouplissement instaurées en réponse à la pandémie de COVID-19 encore en vigueur au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2022 aux pages 58 et 59. Les révisions apportées par le BSIF à ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements dans le cadre des réformes de Bâle III ont pris effet au deuxième trimestre de 2023, sauf celles visant le cadre de risque de marché et le cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA), qui prendront effet au premier trimestre de 2024 tel que décrit précédemment. En outre, depuis le 1er novembre 2022, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est également à considérer.

Le 1er juin 2023, le BSIF a publié un cadre à l'étude qui fera l'objet d'une consultation publique : le cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de BISI. La version à l'étude de cette ligne directrice porte sur la capacité d'absorption des pertes de la banque mère canadienne, plutôt que sur ses activités consolidées. Cette approche permettra au BSIF d'évaluer la santé financière de la banque mère par établissement, ainsi que sa capacité à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et ses succursales. Ce cadre à l'étude vient s'ajouter à la ligne directrice en vigueur du BSIF sur la TLAC à l'échelle du groupe sur une base consolidée, qui s'applique aux BISI. Il ajoute un niveau de sécurité afin de protéger les droits et les intérêts des déposants, des titulaires de police et des créanciers. La Banque participe activement à cette consultation.

Activités de gestion

Le 12 décembre 2022, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2023. La Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023.

Le 1er février 2023, la Banque a racheté les billets à moyen terme pour un montant de 750 M$ échéant le 1er février 2028. Ces instruments avaient été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 janvier 2023.

Dividendes

Le 29 août 2023, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,02 $ par action ordinaire, payable le 1er novembre 2023 aux actionnaires inscrits le 25 septembre 2023.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 juillet 2023	
	Nombre d'actions ou de BCRL [1]	M$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	67 500 000	3 150
Actions ordinaires	338 228 313	3 294
Options d'achat d'actions	11 696 319	

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 25 août 2023, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 338 210 962 et le nombre d'options en cours est de 11 603 801. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 $; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 $ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 869 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 72,0 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 juillet 2023.

Variation des fonds propres réglementaires [1]

(en millions de dollars canadiens)	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Solde au début	14 818
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	77
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	12
Rachat d'actions ordinaires	–
Autres surplus d'apport	9
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 121)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	2 569
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	321
Autres	(303)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	(149)
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	26
Autres	1
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	8
Autres, y compris les ajustements réglementaires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	67
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôts)	(15)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(61)
Variation des autres ajustements réglementaires	–
Solde à la fin	16 259
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde au début	3 143
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–
Rachats de fonds propres	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires	6
Solde à la fin	3 149
Total des fonds propres de catégorie 1	19 408
Fonds propres de catégorie 2	
Solde au début	1 766
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–
Rachat de fonds propres	(750)
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	(54)
Autres, y compris des ajustements réglementaires	39
Solde à la fin	1 001
Total des fonds propres réglementaires	20 409

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 3,8 G$ pour s'établir à 120,6 G$ au 31 juillet 2023, comparativement à 116,8 G$ au 31 octobre 2022. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts, atténuée par la variation de change et par les changements de méthode découlant de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, notamment pour le risque opérationnel et pour le risque de crédit. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs [1]

(en millions de dollars canadiens) — Trimestre terminé le

			31 juillet 2023	30 avril 2023	31 janvier 2023	31 octobre 2022
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	**95 176**	**6 810**	**101 986**	100 820	96 141	91 229
Taille du portefeuille	**119**	**459**	**578**	572	4 439	2 405
Qualité du portefeuille	**465**	**2**	**467**	951	697	93
Mises à jour des modèles	**–**	**–**	**–**	116	172	300
Méthode et politique	**–**	**–**	**–**	(1 051)	106	339
Acquisitions et cessions	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Variation de change	**(853)**	**(91)**	**(944)**	578	(735)	1 775
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	**94 907**	**7 180**	**102 087**	101 986	100 820	96 141
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			**5 060**	5 960	6 025	5 696
Variation des niveaux de risque [2]			**925**	(900)	(65)	329
Mises à jour des modèles			**–**	–	–	–
Méthode et politique			**–**	–	–	–
Acquisitions et cessions			**–**	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			**5 985**	5 060	5 960	6 025
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			**12 065**	15 033	14 674	14 452
Variation des niveaux de risque			**425**	93	359	222
Méthode et politique			**–**	(3 061)	–	–
Acquisitions et cessions			**–**	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			**12 490**	12 065	15 033	14 674
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			**120 562**	119 111	121 813	116 840

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les disfonctionnements liés aux modèles. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a mis à jour les modèles de certains portefeuilles de prêts aux particuliers, de prêts hypothécaires et de prêts autres que particuliers.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2023, la Banque a achevé la mise en œuvre des exigences des réformes de Bâle III relatives au risque de crédit, au risque opérationnel et au plancher des fonds propres.

Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,5 %, à 16,1 % et à 16,9 % au 31 juillet 2023, comparativement à des ratios de 12,7 %, de 15,4 % et de 16,9 %, respectivement, au 31 octobre 2022. L'augmentation du ratio des fonds propres CET1 et du ratio des fonds propres de catégorie 1 depuis le 31 octobre 2022 est essentiellement attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions ainsi qu'à l'incidence positive de la mise en œuvre des réformes de Bâle III relativement au cadre de risque de crédit et au cadre de risque opérationnel. Ces facteurs ont été atténués en partie par la croissance de l'actif pondéré en fonction des risques et la fin de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues mise en place par le BSIF au début de la pandémie de COVID-19. Le ratio du total des fonds propres demeure inchangé. La contribution positive nette des facteurs qui ont influé sur le ratio des fonds propres CET1 et le ratio des fonds propres de catégorie 1 est compensée par le rachat de billets à moyen terme pour un montant de 750 M$ le 1er février 2023.

Le ratio de levier en date du 31 juillet 2023 s'établit à 4,2 %, comparativement à 4,5 % au 31 octobre 2022. La diminution du ratio de levier est essentiellement attribuable à l'augmentation de l'exposition totale et à la fin de la mesure temporaire permise par le BSIF concernant l'exclusion des réserves de banques centrales du calcul de l'exposition aux fins du ratio de levier. Ces facteurs ont été atténués en partie par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 juillet 2023, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 29,9 % et à 7,9 %, comparativement à 27,7 % et à 8,1 %, respectivement, au 31 octobre 2022. L'augmentation du ratio TLAC est attribuable aux mêmes facteurs décrits pour le ratio du total des fonds propres ainsi qu'aux émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de la période. La diminution du ratio de levier TLAC est attribuable aux mêmes facteurs que ceux décrits pour le ratio de levier, compensés en partie par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC.

Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire [1], ratio de levier [1] et TLAC [2]

(en millions de dollars canadiens)	**Au 31 juillet 2023**	Au 31 octobre 2022
Fonds propres		
CET1	**16 259**	14 818
catégorie 1	**19 408**	17 961
total	**20 409**	19 727
Actif pondéré en fonction des risques	**120 562**	116 840
Exposition totale	**458 293**	401 780
Ratios des fonds propres		
CET1	**13,5 %**	12,7 %
catégorie 1	**16,1 %**	15,4 %
total	**16,9 %**	16,9 %
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %
TLAC disponible	**36 015**	32 351
Ratio TLAC	**29,9 %**	27,7 %
Ratio de levier TLAC	**7,9 %**	8,1 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. Les données au 31 octobre 2022 étaient calculées en tenant compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues et de la mesure temporaire concernant l'exclusion des réserves de banques centrales mises en place par le BSIF, en réponse à la pandémie de COVID-19. Ces dispositions ont cessé de s'appliquer le 1er novembre 2022 et le 1er avril 2023, respectivement.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale
Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrée en vigueur au premier trimestre de 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (tel que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM) [1]

(en millions de dollars canadiens) — Au 31 octobre

Catégories	Indicateurs	2022	2021
Activité transfrontière [2]	Créances transfrontières	97 929	87 661
	Passifs transfrontières [3]	75 961	65 214
Taille [4]	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III [5]	429 692	387 725
Interdépendance [6]	Actifs dans le système financier [5]	66 590	50 614
	Passifs dans le système financier [3] [5]	42 806	40 301
	Titres en circulation [5]	105 572	105 213
Substituabilité/infrastructure financière [7]	Activité de paiement [8]	17 366 801	14 059 326
	Actifs sous garde	615 973	651 345
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	26 017	35 658
	Volume des transactions [9]		
	Titres à revenu fixe [9]	829 877	740 927
	Titres de participation et autres titres [9]	1 335 166	1 289 087
Complexité [10]	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré [5]	1 816 770	1 481 260
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement	49 493	52 936
	Actifs financiers de niveau 3 [5]	1 128	1 077

(1) Les indicateurs d'importance systémique mondiale des banques des exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021 reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et les directives du CBCB de janvier 2023 et de janvier 2022, respectivement.
(2) Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.
(3) Le montant au 31 octobre 2022 a été révisé par rapport à celui présenté précédemment.
(4) Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.
(5) Incluant les activités d'assurances.
(6) Représente les transactions avec d'autres institutions financières.
(7) Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.
(8) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021.
(9) Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.
(10) Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, aux pages 65 à 105. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Depuis le 2 mars 2022, la Banque du Canada a relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5,00 %. Au cours du troisième trimestre de 2023, la Banque du Canada a augmenté le taux directeur de 0,25 % à deux reprises. Cette hausse rapide des taux, qui a pour but principal de contrer l'inflation au Canada, exerce une pression sur la capacité des emprunteurs à effectuer leurs versements, notamment pour les titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance.

Faits nouveaux en matière de réglementation
La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, aux pages 77 et 78. En outre, depuis le 1er novembre 2022, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 15 décembre 2022, le BSIF a confirmé que le taux d'intérêt admissible sur les prêts hypothécaires non assurés (c'est-à-dire les prêts hypothécaires résidentiels assortis d'une mise de fonds d'au moins 20 %) demeurera le plus élevé entre le taux d'intérêt contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. Le BSIF a bien conscience que la reprise économique du pays passe indéniablement par un système financier solide capable de soutenir la population canadienne dans le contexte actuel et que les conditions du marché immobilier au Canada pourraient accentuer le risque financier qui pèse sur les prêteurs. Le taux d'intérêt admissible minimal offre une marge de sécurité supplémentaire qui garantit que les emprunteurs auraient la capacité d'effectuer leurs versements hypothécaires si la situation devait évoluer, comme par exemple, en cas de diminution du revenu ou d'augmentation des taux d'intérêt.

Le 1er janvier 2023, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens* est entrée en vigueur. Cette loi, qui sera en vigueur jusqu'au 1er janvier 2025, a pour but de favoriser l'accès à la propriété pour les Canadiens et de diminuer les achats spéculatifs qui risqueraient de faire augmenter le prix des propriétés dans certains marchés déjà en surchauffe. Le 27 mars 2023, la loi a été amendée afin d'assouplir les règles et conditions permettant à des non-Canadiens désirant s'établir au Canada d'acheter un immeuble résidentiel.

En janvier 2023, le BSIF a lancé une consultation publique sur la ligne directrice B-20 - *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*, en commençant par une consultation initiale sur les mesures de remboursement de la dette afin d'atténuer les risques découlant de l'endettement élevé des consommateurs. Pour donner suite à la consultation publique, une réponse de l'industrie coordonnée par l'Association des banquiers canadiens a été remise au BSIF en avril 2023.

Le 5 juillet 2023, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a publié une nouvelle ligne directrice sur les prêts hypothécaires existants des consommateurs dans des circonstances exceptionnelles. L'ACFC est préoccupée par les difficultés financières qu'éprouvent certains emprunteurs hypothécaires vulnérables, en raison notamment des effets combinés de l'endettement élevé des ménages, de l'augmentation rapide des taux d'intérêt et de l'augmentation du coût de la vie. La ligne directrice vise à protéger les consommateurs de produits et services financiers, et explique les attentes de l'ACFC envers les institutions financières sous réglementation fédérale (IFRF) de fournir un soutien personnalisé aux emprunteurs hypothécaires qui risquent de se retrouver en situation de défaut. L'ACFC s'attend à ce que les IFRF tiennent compte de toutes les mesures d'allègement hypothécaires disponibles, et adoptent une approche qui tient compte de la situation personnelle des consommateurs et de leurs besoins financiers.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle [1]

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 juillet 2023
	Montants utilisés [2]	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension [3]	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan [4]	Total	Approche standardisée [5]	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	75 485	9 154	–	–	–	84 639	11 %	89 %
Crédits rotatifs admissibles	3 083	11 963	–	–	–	15 046	– %	100 %
Particuliers – autres	15 217	2 744	–	–	32	17 993	14 %	86 %
	93 785	23 861	–	–	32	117 678		
Autres que particuliers								
Entreprises	88 507	26 731	39 150	354	5 878	160 620	17 %	83 %
États souverains	65 942	5 961	68 787	–	353	141 043	3 %	97 %
Institutions financières	7 145	1 013	93 790	1 260	1 390	104 598	20 %	80 %
	161 594	33 705	201 727	1 614	7 621	406 261		
Portefeuille de négociation	–	–	–	12 437	–	12 437	1 %	99 %
Titrisation	4 471	–	–	–	4 733	9 204	91 %	9 %
Total – Risque de crédit brut	259 850	57 566	201 727	14 051	12 386	545 580	13 %	87 %
Approche standardisée [5]	30 495	1 068	32 246	1 255	4 749	69 813		
Approche NI	229 355	56 498	169 481	12 796	7 637	475 767		
Total – Risque de crédit brut	259 850	57 566	201 727	14 051	12 386	545 580	13 %	87 %

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 octobre 2022
	Montants utilisés [2]	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension [3]	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan [4]	Total	Approche standardisée [5]	Approche NI avancée
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	73 324	8 616	–	–	–	81 940	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	2 483	6 920	–	–	–	9 403	– %	100 %
Particuliers – autres	17 526	2 688	–	–	35	20 249	25 %	75 %
	93 333	18 224	–	–	35	111 592		
Autres que particuliers								
Entreprises	81 763	29 811	36 194	322	5 538	153 628	13 %	87 %
États souverains	56 253	5 821	68 906	–	326	131 306	2 %	98 %
Institutions financières	7 200	166	76 856	1 150	754	86 126	19 %	81 %
	145 216	35 798	181 956	1 472	6 618	371 060		
Portefeuille de négociation	–	–	–	13 662	–	13 662	2 %	98 %
Titrisation	4 409	–	–	–	4 373	8 782	80 %	20 %
Total – Risque de crédit brut	242 958	54 022	181 956	15 134	11 026	505 096	12 %	88 %
Approche standardisée [5]	30 704	311	24 783	1 308	4 610	61 716		
Approche NI avancée	212 254	53 711	157 173	13 826	6 416	443 380		
Total – Risque de crédit brut	242 958	54 022	181 956	15 134	11 026	505 096	12 %	88 %

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwills, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
(4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
(5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Troisième trimestre 2023 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Troisième trimestre 2023 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, en raison de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur les économies mondiales et locales, la Banque fait face à un contexte volatil. À cette incertitude, se sont ajoutés la guerre russo-ukrainienne qui affecte les marchés économiques et financiers mondiaux et exacerbe la situation économique actuelle, ainsi que des problèmes tels que la hausse de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et la VaR en période de tension (SVaR), ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 juillet 2023
		Mesures du risque de marché			
	Solde au bilan	Négociation [1]	Autres que de négociation [2]	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	39 808	1 249	20 020	18 539	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	106 569	105 152	1 417	–	Taux d'intérêt [3] et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 117	–	9 117	–	Taux d'intérêt [3] et actions [4]
Au coût amorti	12 019	–	12 019	–	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	12 368	–	12 368	–	Taux d'intérêt [3] [5]
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	219 433	12 486	206 947	–	Taux d'intérêt [3]
Instruments financiers dérivés	14 362	13 019	1 343	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	420	–	420	–	Autres
Autres	11 919	498	–	11 421	
	426 015	132 404	263 651	29 960	
Passifs					
Dépôts	282 323	18 843	263 480	–	Taux d'intérêt [3]
Acceptations	6 709	–	6 709	–	Taux d'intérêt [3]
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	22 825	22 825	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 433	–	38 433	–	Taux d'intérêt [3] [5]
Instruments financiers dérivés	18 768	18 245	523	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	26 130	9 626	16 504	–	Taux d'intérêt [3]
Passif au titre des prestations définies	113	–	113	–	Autres
Autres	6 942	–	48	6 894	Taux d'intérêt [3]
Dette subordonnée	748	–	748	–	Taux d'intérêt [3]
	402 991	69 539	326 558	6 894	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2022

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché: Négociation [1]	Mesures du risque de marché: Autres que de négociation [2]	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 870	837	20 269	10 764	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	87 375	85 805	1 570	–	Taux d'intérêt [3] et actions [4]
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8 828	–	8 828	–	Taux d'intérêt [3] et actions [5]
Au coût amorti	13 516	–	13 516	–	Taux d'intérêt [3]
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	26 486	–	26 486	–	Taux d'intérêt [3] [6]
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	206 744	9 914	196 830	–	Taux d'intérêt [3]
Instruments financiers dérivés	18 547	16 968	1 579	–	Taux d'intérêt [7] et taux de change [7]
Actif au titre des prestations définies	498	–	498	–	Autres [8]
Autres	9 876	405	–	9 471	
	403 740	113 929	269 576	20 235	
Passifs					
Dépôts	266 394	15 422	250 972	–	Taux d'intérêt [3]
Acceptations	6 541	–	6 541	–	Taux d'intérêt [3]
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 817	21 817	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	33 473	–	33 473	–	Taux d'intérêt [3] [6]
Instruments financiers dérivés	19 632	18 909	723	–	Taux d'intérêt [7] et taux de change [7]
Passifs relatifs à des créances cédées	26 277	9 927	16 350	–	Taux d'intérêt [3]
Passif au titre des prestations définies	111	–	111	–	Autres [8]
Autres	6 250	–	77	6 173	Taux d'intérêt [3]
Dette subordonnée	1 499	–	1 499	–	Taux d'intérêt [3]
	381 994	66 075	309 746	6 173	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale de négociation, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2022.
(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.
(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
(7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.
(8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, ainsi que la SVaR totale de négociation, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue à la suite de la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR et SVaR des portefeuilles de négociation [1] [2]

(en millions de dollars canadiens)							Trimestre terminé le		Neuf mois terminés le	
				31 juillet 2023		30 avril 2023		31 juillet 2022	**31 juillet 2023**	31 juillet 2022
	Bas	**Haut**	**Moyenne**	**À la fin**	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	**Moyenne**	Moyenne
Taux d'intérêt	**(5,8)**	**(9,3)**	**(7,5)**	**(7,0)**	(6,5)	(6,3)	(5,4)	(5,9)	**(6,9)**	(5,8)
Taux de change	**(1,6)**	**(5,9)**	**(2,9)**	**(3,3)**	(2,2)	(3,3)	(2,5)	(1,7)	**(2,4)**	(1,9)
Actions	**(5,1)**	**(10,8)**	**(7,8)**	**(5,8)**	(7,7)	(6,5)	(7,9)	(6,4)	**(7,5)**	(7,0)
Contrats sur produits de base	**(1,2)**	**(1,6)**	**(1,3)**	**(1,5)**	(1,1)	(1,4)	(0,9)	(0,8)	**(1,2)**	(0,9)
Effet de diversification [3]	**n.s.**	**n.s.**	**9,5**	**7,8**	8,8	9,1	8,1	7,6	**8,9**	8,0
VaR totale de négociation	**(7,6)**	**(12,1)**	**(10,0)**	**(9,8)**	(8,7)	(8,4)	(8,6)	(7,2)	**(9,1)**	(7,6)
SVaR totale de négociation	**(12,9)**	**(25,1)**	**(18,7)**	**(15,4)**	(14,2)	(11,3)	(18,5)	(14,4)	**(17,1)**	(13,4)

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.
(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
(2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR et la SVaR quotidiennes, selon un niveau de confiance de 99 %.
(3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

La VaR totale de négociation moyenne est en hausse à 10,0 M$ au troisième trimestre de 2023 comparativement à 8,7 M$ pour le deuxième trimestre de 2023. La SVaR totale de négociation moyenne a connu également une hausse, passant de 14,2 M$ à 18,7 M$ entre le deuxième et le troisième trimestre de 2023 en raison d'une augmentation du risque de taux d'intérêt et du risque sur actions.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 92 % des jours du trimestre terminé le 31 juillet 2023. De plus, quatre jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.

Trimestre terminé le 31 juillet 2023
(en millions de dollars canadiens)

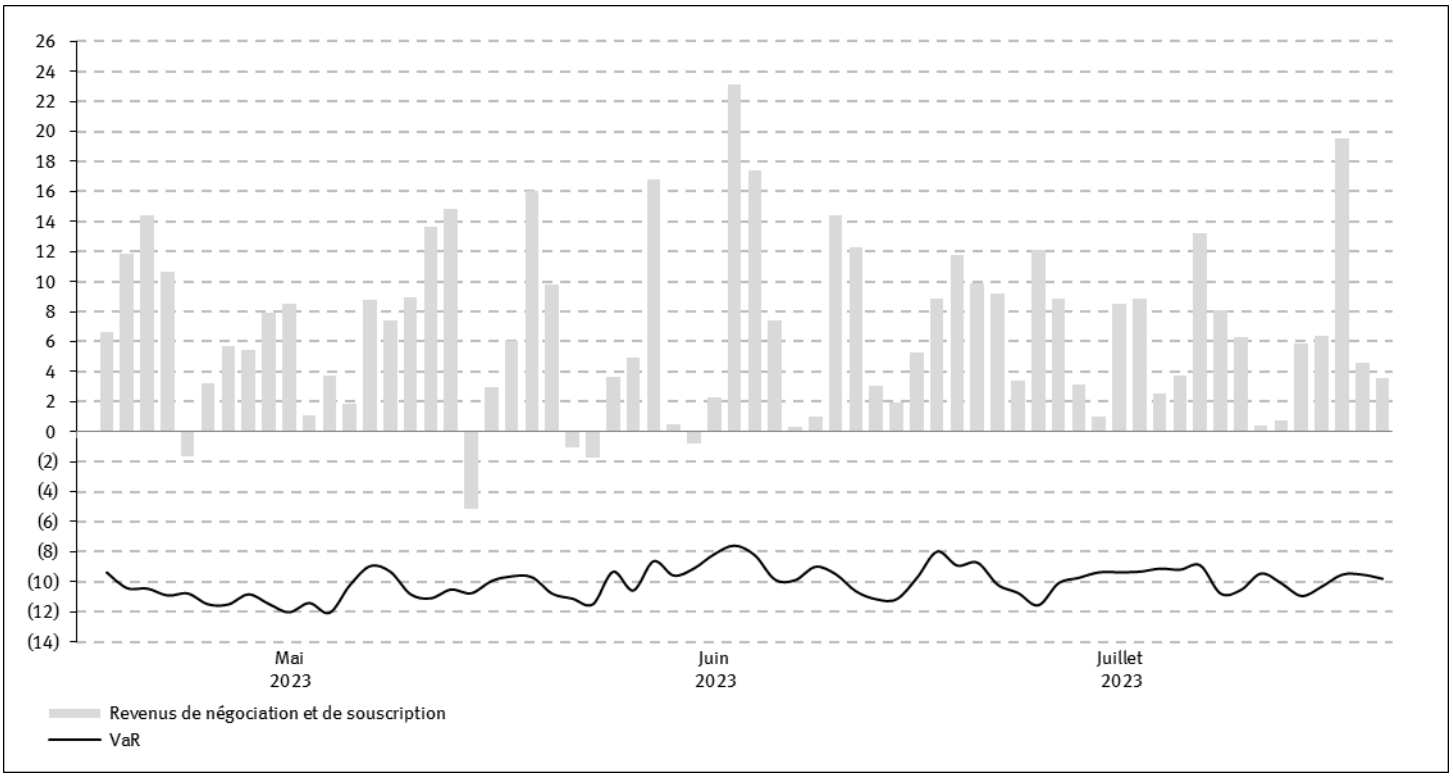

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)
Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2023			Au 31 octobre 2022		
	Dollar canadien	**Autres devises**	**Total**	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	**(304)**	**1**	**(303)**	(191)	(24)	(215)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	**280**	**(2)**	**278**	179	27	206
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	**87**	**6**	**93**	128	2	130
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	**(101)**	**(6)**	**(107)**	(141)	(2)	(143)

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Faits nouveaux en matière de réglementation
La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2022, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2022, à la page 91. En outre, depuis le 1er novembre 2022, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont également à considérer.

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié la nouvelle ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. Le BSIF se fonde en grande partie sur les relevés réglementaires produits par les institutions financières pour évaluer leur sûreté et leur solidité. Ce projet de ligne directrice a donc pour but de mieux informer les auditeurs et les institutions des vérifications à effectuer sur leurs relevés réglementaires, et ce, afin de clarifier et d'harmoniser les attentes du BSIF en matière d'assurance pour l'ensemble des institutions financières. Le projet de ligne directrice porte notamment sur l'assurance que doit fournir un audit externe, l'attestation de la haute direction, l'assurance que doit fournir un audit interne et les dates d'entrée en vigueur visées. La Banque participe activement à cette consultation.

Le 1er avril 2023, les révisions de la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF sont entrées en vigueur. Le BSIF a apporté des changements afin d'améliorer la sensibilité au risque et de s'assurer que les institutions financières détiennent suffisamment de trésorerie ou d'autres investissements liquides pour répondre à des demandes de liquidité éventuelles et pour soutenir l'octroi continu de prêts, particulièrement en période de stress financier.

Gestion des liquidités
Actifs liquides
Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides [1]

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
	Actifs liquides appartenant à la Banque [2]	Actifs liquides reçus [3]	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés [4]	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	39 808	–	39 808	8 151	31 657	24 180
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	34 030	38 403	72 433	46 567	25 866	25 894
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	12 981	7 847	20 828	15 608	5 220	8 421
Autres titres de créance	9 360	3 726	13 086	2 953	10 133	9 809
Titres de participation	71 334	43 322	114 656	88 294	26 362	27 291
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 486	–	12 486	6 994	5 492	5 582
Au 31 juillet 2023	179 999	93 298	273 297	168 567	104 730	
Au 31 octobre 2022	153 384	92 257	245 641	144 464		101 177

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	55 314	52 544
Filiales canadiennes	9 583	14 576
Filiales et succursales étrangères	39 833	34 057
	104 730	101 177

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	51 543	49 466
Dollar américain	32 744	24 871
Autres devises	20 443	26 840
	104 730	101 177

Portefeuille d'actifs liquides [1] – Moyenne [5]

(en millions de dollars canadiens)					Trimestre terminé le	
					31 juillet 2023	31 octobre 2022
	Actifs liquides appartenant à la Banque [2]	Actifs liquides reçus [3]	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés [4]	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	41 313	–	41 313	7 757	33 556	29 994
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	35 023	36 579	71 602	51 132	20 470	25 487
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 108	7 452	21 560	15 808	5 752	7 749
Autres titres de créance	10 254	3 794	14 048	3 164	10 884	10 316
Titres de participation	69 464	46 784	116 248	86 386	29 862	24 386
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 658	–	12 658	7 450	5 208	4 639
	182 820	94 609	277 429	171 697	105 732	102 571

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.
(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.
(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.
(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés [1]

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 juillet 2023
		Actifs grevés [2]		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres [3]	Disponibles pour garantie	Autres [4]		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	423	7 728	31 657	–	39 808	1,9
Valeurs mobilières	60 124	–	67 581	–	127 705	14,1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	12 368	–	–	12 368	2,9
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	38 971	–	5 492	174 970	219 433	9,2
Instruments financiers dérivés	–	–	–	14 362	14 362	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	45	45	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 553	1 553	–
Goodwill	–	–	–	1 514	1 514	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 330	1 330	–
Autres actifs	–	–	–	7 897	7 897	–
	99 518	20 096	104 730	201 671	426 015	28,1

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2022
		Actifs grevés [2]		Actifs non grevés	Total	Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres [3]	Disponibles pour garantie	Autres [4]		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	295	7 395	24 180	–	31 870	1,9
Valeurs mobilières	42 972	–	66 747	–	109 719	10,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	21 818	4 668	–	26 486	5,4
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 426	–	5 582	163 736	206 744	9,3
Instruments financiers dérivés	–	–	–	18 547	18 547	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	140	140	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 397	1 397	–
Goodwill	–	–	–	1 519	1 519	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 360	1 360	–
Autres actifs	–	–	–	5 958	5 958	–
	80 693	29 213	101 177	192 657	403 740	27,2

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
(3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
(4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023 est de 146 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme [1] [2]

(en millions de dollars canadiens)			Trimestre terminé le
		31 juillet 2023	30 avril 2023
	Valeur non pondérée [3] **totale (moyenne)**	**Valeur pondérée** [4] **totale (moyenne)**	Valeur pondérée [4] totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	**s.o.**	**73 834**	77 354
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	**74 241**	**10 515**	10 080
Dépôts stables	**27 980**	**839**	835
Dépôts moins stables	**46 261**	**9 676**	9 245
Financement institutionnel non garanti, dont :	**99 172**	**53 485**	54 145
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	**30 033**	**7 314**	7 202
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	**58 608**	**35 640**	35 563
Dettes non garanties	**10 531**	**10 531**	11 380
Financement institutionnel garanti	**s.o.**	**22 390**	20 652
Exigences supplémentaires dont :	**62 032**	**16 327**	14 784
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	**19 833**	**8 510**	7 577
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	**1 805**	**1 805**	1 289
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	**40 394**	**6 012**	5 918
Autres engagements de crédit contractuels	**2 483**	**769**	763
Autres engagements de crédit conditionnels	**122 032**	**1 941**	1 848
Total des sorties de trésorerie	**s.o.**	**105 427**	102 272
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	**111 321**	**26 779**	27 060
Entrées liées aux expositions pleinement productives	**10 233**	**6 634**	6 598
Autres entrées de trésorerie	**21 324**	**21 324**	18 229
Total des entrées de trésorerie	**142 878**	**54 737**	51 887
		Valeur ajustée totale [5]	Valeur ajustée totale [5]
Total des HQLA		**73 834**	77 354
Total des sorties nettes de trésorerie		**50 690**	50 385
Ratio de liquidité à court terme (%) [6]		**146 %**	155 %

s.o. Sans objet
(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
(3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).
(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.
(5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.
(6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 juillet 2023, les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 juillet 2023 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 juillet 2023 est de 118 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme [1] [2]

(en millions de dollars canadiens)	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Au 31 juillet 2023	Au 30 avril 2023
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée [3]	Valeur pondérée [3]
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	23 024	–	–	748	23 772	23 369
Fonds propres réglementaires	23 024	–	–	748	23 772	23 369
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	66 221	18 336	7 368	21 894	101 196	100 027
Dépôts stables	25 666	5 685	3 567	6 860	40 032	39 615
Dépôts moins stables	40 555	12 651	3 801	15 034	61 164	60 412
Financement institutionnel :	61 071	87 794	11 485	44 898	101 485	100 371
Dépôts opérationnels	30 514	–	–	–	15 257	14 664
Autres financements institutionnels	30 557	87 794	11 485	44 898	86 228	85 707
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants [4]	–	4 177	2 720	19 233	–	–
Autres passifs [5] :	26 499		8 936		674	650
Passifs d'instruments dérivés du NSFR [5]	s.o.		5 616		s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	26 499	2 571	150	599	674	650
FSD total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	227 127	224 417
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	10 714	9 407
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	–	–	–	–	–
Prêts et titres productifs :	61 341	67 205	24 540	100 960	154 770	155 439
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	120	592	–	–	36	100
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	5 127	37 039	1 705	1 002	6 295	5 975
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	30 451	23 387	15 977	36 525	76 011	76 138
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	186	2 030	402	753	1 826	2 243
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 174	5 698	5 490	58 892	53 591	53 027
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 174	5 698	5 490	58 892	53 533	53 027
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	16 469	489	1 368	4 541	18 837	20 199
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants [4]	–	4 177	2 720	19 233	–	–
Autres actifs [5] :	4 241		34 919		23 089	21 160
Produits de base physiques, y compris l'or	423	s.o.	s.o.	s.o.	423	416
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale [5]	s.o.		11 873		10 092	9 034
Actifs d'instruments dérivés du NSFR [5]	s.o.		1 666		–	–
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée [5]	s.o.		12 616		631	539
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	3 818	5 409	1 757	1 598	11 943	11 171
Éléments hors bilan [5]	s.o.		111 108		4 175	4 098
FSE total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	192 748	190 104
Ratio de liquidité à long terme (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	118 %	118 %

s.o. Sans objet
(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 10 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.
(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.
(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Financement

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel [1]

(en millions de dollars canadiens)								Au 31 juillet 2023
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques [2]	243	–	8	–	251	–	–	251
Certificats de dépôt et papier commercial [3]	2 802	4 346	4 337	2 015	13 500	–	–	13 500
Billets de premier rang non garantis à moyen terme [4] [5]	869	205	303	3 478	4 855	7 401	5 644	17 900
Billets structurés de premier rang non garantis	–	–	–	–	–	38	2 521	2 559
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	2 484	1 529	2 831	6 844	4 009	15 277	26 130
Obligations sécurisées	–	1 087	1 087	–	2 174	1 767	7 851	11 792
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	–	–	–	–	48	–	48
Passifs subordonnés [6]	–	–	–	–	–	–	748	748
	3 914	8 122	7 264	8 324	27 624	13 263	32 041	72 928
Financement garanti	–	3 571	2 616	2 831	9 018	5 824	23 128	37 970
Financement non garanti	3 914	4 551	4 648	5 493	18 606	7 439	8 913	34 958
	3 914	8 122	7 264	8 324	27 624	13 263	32 041	72 928
Au 31 octobre 2022	6 122	8 390	8 393	7 113	30 018	9 338	32 752	72 108

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.
(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.
(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.
(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.
(5) Inclut les dépôts qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.
(6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)			Au 31 juillet 2023
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés [1]	30	87	93

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 juillet 2023, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2022. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

(en millions de dollars canadiens)										Au 31 juillet 2023
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 152	156	345	215	47	20	–	–	7 873	39 808
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 356	516	1 507	2 057	2 156	4 289	12 466	11 460	70 762	106 569
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	28	31	187	228	994	4 280	2 795	572	9 117
Au coût amorti	4	753	210	265	284	4 223	4 932	1 348	–	12 019
	1 362	1 297	1 748	2 509	2 668	9 506	21 678	15 603	71 334	127 705
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	3 225	2 139	334	340	408	659	–	–	5 263	12 368
Prêts [1]										
Hypothécaires résidentiels	1 846	1 576	2 110	1 951	3 091	13 493	51 902	8 275	532	84 776
Aux particuliers	656	723	994	1 029	1 278	5 695	16 421	5 180	13 817	45 793
Créances sur cartes de crédit									2 491	2 491
Aux entreprises et aux administrations publiques	19 393	3 786	4 096	3 590	3 009	5 817	11 978	5 076	24 039	80 784
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 115	581	–	13	–	–	–	–	–	6 709
Provisions pour pertes de crédit									(1 120)	(1 120)
	28 010	6 666	7 200	6 583	7 378	25 005	80 301	18 531	39 759	219 433
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 576	1 222	1 521	538	576	1 337	2 058	5 534	–	14 362
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									45	45
Immobilisations corporelles									1 553	1 553
Goodwill									1 514	1 514
Immobilisations incorporelles									1 330	1 330
Autres actifs [1]	2 777	126	691	260	1 497	613	124	618	1 191	7 897
	4 353	1 348	2 212	798	2 073	1 950	2 182	6 152	5 633	26 701
	68 102	11 606	11 839	10 445	12 574	37 140	104 161	40 286	129 862	426 015

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)										Au 31 juillet 2023
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts [1] [2]										
Particuliers	4 457	3 878	6 088	4 395	5 356	7 363	10 656	4 718	39 679	86 590
Entreprises et administrations publiques	35 706	12 576	10 275	5 634	3 546	9 879	14 491	4 306	96 355	192 768
Institutions de dépôts	769	591	32	29	92	7	14	31	1 400	2 965
	40 932	17 045	16 395	10 058	8 994	17 249	25 161	9 055	137 434	282 323
Autres										
Acceptations	6 115	581	–	13	–	–	–	–	–	6 709
Engagements afférents à des titres vendus à découvert [3]	356	56	267	1 036	118	1 441	4 433	6 623	8 495	22 825
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 615	3 874	989	3 297	–	–	–	–	8 658	38 433
Instruments financiers dérivés	2 028	2 013	1 859	653	724	2 273	5 158	4 060	–	18 768
Passifs relatifs à des créances cédées [4]	–	2 484	1 529	736	2 095	4 009	8 566	6 711	–	26 130
Titrisation – cartes de crédit [5]	–	–	–	–	–	48	–	–	–	48
Obligations locatives [5]	8	16	23	23	22	86	214	127	–	519
Autres passifs – autres éléments [1] [5]	1 337	206	210	53	52	41	62	69	4 458	6 488
	31 459	9 230	4 877	5 811	3 011	7 898	18 433	17 590	21 611	119 920
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	748	–	748
Capitaux propres									23 024	23 024
	72 391	26 275	21 272	15 869	12 005	25 147	43 594	27 393	182 069	426 015
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	160	513	3 349	1 750	1 046	1 272	198	38	–	8 326
Créances sur cartes de crédit [6]									9 712	9 712
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit [7]	–	–	15	5 552	15	–	–	–	3 656	9 238
Engagements de crédit [8]	4 139	10 909	7 152	6 794	4 855	4 071	3 238	62	47 666	88 886
Engagements en vertu de :										
Contrats de location [9]	1	1	1	1	2	5	7	2	–	20
Autres contrats [10]	16	31	47	43	1	2	78	13	124	355

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G$.
(8) Ces montants incluent 47,0 G$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
(10) Ces montants incluent 0,1 G$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2022

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	23 141	142	311	18	685	–	–	–	7 573	31 870
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 527	6 450	5 405	2 267	2 337	3 369	8 634	10 661	46 725	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	5	30	13	20	46	952	4 910	2 296	556	8 828
Au coût amorti	602	196	1 876	1 032	95	2 840	5 802	1 073	–	13 516
	2 134	6 676	7 294	3 319	2 478	7 161	19 346	14 030	47 281	109 719
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	12 489	1 231	890	–	409	1 044	–	–	10 423	26 486
Prêts (1)										
Hypothécaires résidentiels	1 155	1 124	1 899	2 716	2 364	8 910	53 335	8 059	567	80 129
Aux particuliers	423	449	878	1 208	1 036	3 701	17 792	5 085	14 751	45 323
Créances sur cartes de crédit									2 389	2 389
Aux entreprises et aux administrations publiques	19 980	3 491	3 971	3 586	2 604	6 167	11 452	2 985	19 081	73 317
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	5 967	554	20	–	–	–	–	–	–	6 541
Provisions pour pertes de crédit									(955)	(955)
	27 525	5 618	6 768	7 510	6 004	18 778	82 579	16 129	35 833	206 744
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 046	2 804	1 853	1 190	698	1 742	5 182	3 032	–	18 547
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									140	140
Immobilisations corporelles									1 397	1 397
Goodwill									1 519	1 519
Immobilisations incorporelles									1 360	1 360
Autres actifs (1)	2 228	527	472	161	94	502	107	491	1 376	5 958
	4 274	3 331	2 325	1 351	792	2 244	5 289	3 523	5 792	28 921
	69 563	16 998	17 588	12 198	10 368	29 227	107 214	33 682	106 902	403 740

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens) Au 31 octobre 2022

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts [1] [2]										
Particuliers	1 482	1 493	2 955	6 013	6 141	6 418	7 942	4 252	42 115	78 811
Entreprises et administrations publiques	36 864	11 605	10 644	4 875	3 728	5 988	13 659	4 227	92 640	184 230
Institutions de dépôts	724	624	54	122	30	–	7	36	1 756	3 353
	39 070	13 722	13 653	11 010	9 899	12 406	21 608	8 515	136 511	266 394
Autres										
Acceptations	5 967	554	20	–	–	–	–	–	–	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert [3]	428	394	634	74	920	1 493	3 948	6 386	7 540	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16 233	5 445	1 567	3 406	–	22	–	–	6 800	33 473
Instruments financiers dérivés	2 584	2 302	1 640	1 009	595	2 047	3 570	5 885	–	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées [4]	–	2 672	422	1 329	2 288	4 558	9 612	5 396	–	26 277
Titrisation – cartes de crédit [5]	–	–	–	29	–	–	49	–	–	78
Obligations locatives [5]	8	16	23	23	24	87	219	152	–	552
Autres passifs – autres éléments [1] [5]	1 076	46	99	23	39	27	42	92	4 287	5 731
	26 296	11 429	4 405	5 893	3 866	8 234	17 440	17 911	18 627	114 101
Dette subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	1 499	–	1 499
Capitaux propres									21 746	21 746
	65 366	25 151	18 058	16 903	13 765	20 640	39 048	27 925	176 884	403 740
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	180	1 451	1 338	982	1 398	1 292	138	–	–	6 779
Créances sur cartes de crédit [6]									9 337	9 337
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit [7]	–	15	5 552	15	–	–	–	–	3 125	8 707
Engagements de crédit [8]	3 126	9 205	6 179	6 678	3 270	4 066	3 186	39	46 368	82 117
Engagements en vertu de :										
Contrats de location [9]	1	1	2	2	2	6	9	8	–	31
Autres contrats [10]	38	42	47	46	47	21	34	–	102	377

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.
(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.
(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.
(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.
(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G$.
(8) Ces montants incluent 44,8 G$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.
(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.
(10) Ces montants incluent 0,2 G$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

Risque de non-conformité à la réglementation

La transition liée à la réforme des taux d'intérêt de référence se poursuit dans plusieurs pays, y compris au Canada. Le 31 décembre 2021, tous les taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) en devises européenne, anglaise, suisse et japonaise ainsi que les taux à terme d'une semaine et de deux mois du LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister, tandis que les autres taux LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister depuis le 30 juin 2023. Au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) cessera d'exister au 28 juin 2024 et les taux sans risque qui lui succéderont sont le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) et le taux CORRA à terme, lequel sera disponible à partir du 5 septembre 2023. Le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (connu sous l'acronyme CARR) a publié ses recommandations et établit un jalon stipulant qu'aucun nouveau contrat de prêt fondé sur le taux CDOR ou sur des acceptations bancaires ne pourra être conclu à partir du 1er novembre 2023. Par contre, cela n'aura aucune incidence sur la possibilité d'effectuer des tirages sur des facilités de crédit qui ne sont pas encore arrivées à échéance, ont été prolongées ou ont fait l'objet de modifications notables avant cette date butoir. Au 31 juillet 2023, l'avancement du projet de transition respecte l'échéancier prévu. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Risque environnemental et social

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 7 mars 2023, le BSIF a publié la ligne directrice B-15 *Gestion des risques climatiques*, qui énonce les attentes du BSIF en matière de gestion de ce type de risques. La ligne directrice constitue le premier cadre de surveillance du BSIF qui est consacré aux changements climatiques et qui tient compte des effets de ceux-ci sur la gestion du risque présent dans le système financier du pays. Elle se décline en deux volets : gouvernance et communication d'informations financières. La ligne directrice entrera en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les BISI. Le BSIF entend réviser cette ligne directrice pour tenir compte de l'évolution des pratiques et normes, notamment pour tenir compte des exigences de l'IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* publié par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB).

Le 26 juin 2023, l'ISSB a publié l'IFRS S1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et l'IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. L'IFRS S1 exige un ensemble d'informations à fournir afin de permettre aux entreprises de communiquer aux investisseurs de l'information sur les possibilités et les risques liés à la durabilité qui se présentent à elles à court, moyen et long terme. L'IFRS S2 prescrit des informations à fournir en lien avec les changements climatiques et doit être utilisée avec l'IFRS S1. Ces normes seront applicables pour les exercices financiers débutant à compter du 1er janvier 2024 et certaines mesures d'allègement seront disponibles.

Divulgation d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2022, le Rapport aux actionnaires – Troisième trimestre 2023 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

		Pages		
		Rapport annuel 2022	Rapport aux actionnaires [1]	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 [1]
Général				
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	13	48	
	Rapport de gestion	55 à 105, 117 et 119 à 121	25 à 47	
	États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 20, 23 et 29	Notes 6 et 12	
	Informations financières complémentaires			20 à 34 [2]
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3			5 à 58
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	65 à 105		
3	Risques principaux et risques émergents	26 et 70 à 75	12, 32 à 47	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	56 à 59, 91 et 95 à 98	25, 26, 37 et 39 à 42	
Gouvernance et gestion des risques				
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 85, 91 à 93 et 98		
6	Culture de gestion des risques	65 et 66		
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	64 à 66 et 70		
8	Tests de tension	55, 66, 79, 89, 90 et 93		
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques				
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	56 à 59	25 et 26	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			8 à 14, 17 et 18
11	Évolution des fonds propres réglementaires	62	28	
12	Planification en matière de capital	55 à 64		
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	64		6 et 7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	75 à 79		6 et 7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire			6 et 7
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	63	29	6 et 7
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	69, 76 à 79 et 84		39
Liquidité				
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	91 à 99	37 à 42	
Financement				
19	Sommaire des actifs grevés et non grevés	94 et 95	39	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	222 à 226	43 à 46	
21	Stratégie de financement et sources de financement	98 à 100	42	
Risque de marché				
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	86 et 87	34 et 35	
23	Facteurs de risque de marché	84 à 90, 210 et 211	34 à 37	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	88		
25	Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	84 à 90		
Risque de crédit				
26	Expositions au risque de crédit	83 et 171 à 182	33 et 70 à 81	19 à 50 et 19 à 27 [2]
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	80, 81, 145 et 146		
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	117, 120, 121 et 171 à 182	70 à 81	24 à 27 [2]
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	80 à 82 et 190 à 193		40 à 50, 28 et 29 [2]
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	78 à 81 et 168		21, 25, 26 et 48 à 58
Autres risques				
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	73 à 75, 78 et 100 à 105		
32	Événements liés aux risques connus publiquement	26, 100 et 101	12, 32 et 47	

(1) Troisième trimestre 2023.
(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires — Troisième trimestre 2023 ».

Méthodes comptables et communication de l'information financière

Méthodes comptables et principales estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, à l'exception des modifications décrites à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités qui ont été appliquées à compter du 23 mai 2023.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les principales estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 106 à 111 du Rapport annuel 2022.

Le contexte géopolitique, la poussée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la guerre russo-ukrainienne continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Modifications de méthodes comptables

Modifications de l'IAS 12 – *Impôts sur le résultat*
Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 – *Impôts sur le résultat* dans le document qui s'intitule *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*. Ces modifications s'appliquent aux impôts sur le résultat découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE. Les modifications instaurent également une exception temporaire à la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts découlant de la mise en œuvre de ces règles, ainsi que des informations à fournir à leur sujet. Ces exceptions s'appliquent dès cette publication et de manière rétrospective en vertu de l'IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Des informations supplémentaires sur la charge (économie) d'impôt exigible ainsi que d'autres informations découlant de l'exposition aux impôts sur le résultat seront fournies annuellement pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2023. Ces modifications n'ont aucun impact sur les résultats consolidés de la Banque à ce jour.

Communication de l'information financière

Au cours du troisième trimestre de 2023, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Données financières trimestrielles

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	2023						2022 [1]	2021 [1]	2022	2021 [1]
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	Total	Total
Revenu total	**2 515**	2 479	2 582	2 334	2 413	2 439	2 466	2 211	9 652	8 927
Résultat net	**839**	847	881	738	826	889	930	769	3 383	3 140
Résultat par action ($)										
de base	**2,38**	2,41	2,51	2,10	2,38	2,56	2,67	2,20	9,72	8,95
dilué	**2,36**	2,38	2,49	2,08	2,35	2,53	2,64	2,17	9,61	8,85
Dividendes par action ordinaire ($)	**1,02**	0,97	0,97	0,92	0,92	0,87	0,87	0,71	3,58	2,84
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%) [2]	**16,2**	17,5	17,9	15,3	17,9	20,7	21,9	18,7	18,8	20,7
Actif total	**426 015**	417 684	418 342	403 740	386 833	369 570	366 680	355 621		
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC [2]	**537**	477	476	479	301	293	287	283		
Par action ordinaire ($)										
Valeur comptable [2]	**58,75**	57,65	55,92	55,24	54,29	52,28	49,71	47,44		
Cours de l'action										
haut	**103,28**	103,45	99,95	94,37	97,87	104,59	105,44	104,32		
bas	**94,62**	92,67	91,02	83,12	83,33	89,33	94,37	95,00		

(1) Pour les données comparatives de 2022 et 2021, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 51 à 54 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Glossaire

Acceptation
L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts
L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation
L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif pondéré en fonction des risques
Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Dans l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut, mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration
Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion
Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)
Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique
Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation
Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Couverture
Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit
Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en pourcentage des prêts et acceptations moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC
Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Entité structurée
Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable
L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts.

Instruments financiers dérivés
Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur
La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel
Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts
La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Points de base (pbs)
Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Prêts dépréciés
La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC
Les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC représentent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets
Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations
Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC
Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC sont les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3.

Prêts et acceptations
Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit
Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens
Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Ratio d'efficience
Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier
Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC
Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)
Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1
Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)
Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes
Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

Ratio du total des fonds propres
Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio prêt-valeur
Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)
Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

Ratio TLAC
Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BISI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Rendement de l'actif moyen
Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)
Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement total pour les actionnaires (RTA)
Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Résultat de base par action
Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

Résultat dilué par action
Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation
Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation
Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation
Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation
Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)
Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

Taux de provisionnement
Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

Taux de provisionnement excluant les prêts DAC
Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC.

TLAC disponible
La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Valeur à risque (VaR)
La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Valeur à risque en période de tension (SVaR)
La SVaR est une mesure statistique du risque qui est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

Valeur comptable d'une action ordinaire
La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente
Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat
Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Volumes moyens
Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

États financiers consolidés intermédiaires résumés

(non audités)

Bilans consolidés 56
États consolidés des résultats 57
États consolidés du résultat global 58
États consolidés de la variation des capitaux propres 60
États consolidés des flux de trésorerie 61
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés 62

Bilans consolidés

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**39 808**	31 870
Valeurs mobilières (notes 3, 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	**106 569**	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**9 117**	8 828
Au coût amorti	**12 019**	13 516
	127 705	109 719
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**12 368**	26 486
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	**84 776**	80 129
Aux particuliers	**45 793**	45 323
Créances sur cartes de crédit	**2 491**	2 389
Aux entreprises et aux administrations publiques	**80 784**	73 317
	213 844	201 158
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**6 709**	6 541
Provisions pour pertes de crédit	**(1 120)**	(955)
	219 433	206 744
Autres		
Instruments financiers dérivés	**14 362**	18 547
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises (notes 5 et 17)	**45**	140
Immobilisations corporelles	**1 553**	1 397
Goodwill	**1 514**	1 519
Immobilisations incorporelles	**1 330**	1 360
Autres actifs (note 7)	**7 897**	5 958
	26 701	28 921
	426 015	403 740
Passif et capitaux propres		
Dépôts (notes 4 et 8)	**282 323**	266 394
Autres		
Acceptations	**6 709**	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**22 825**	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	**38 433**	33 473
Instruments financiers dérivés	**18 768**	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées (note 4)	**26 130**	26 277
Autres passifs (note 9)	**7 055**	6 361
	119 920	114 101
Dette subordonnée (note 10)	**748**	1 499
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque (notes 11 et 13)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**3 150**	3 150
Actions ordinaires	**3 294**	3 196
Surplus d'apport	**56**	56
Résultats non distribués	**16 285**	15 140
Autres éléments cumulés du résultat global	**237**	202
	23 022	21 744
Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	2
	23 024	21 746
	426 015	403 740

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés des résultats

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Revenus d'intérêts				
Prêts	**3 266**	1 845	**9 195**	4 736
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**398**	470	**1 181**	1 155
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**79**	47	**206**	109
Valeurs mobilières au coût amorti	**127**	58	**358**	156
Dépôts auprès d'institutions financières	**455**	125	**1 235**	188
	4 325	2 545	**12 175**	6 344
Frais d'intérêts				
Dépôts	**2 597**	870	**7 058**	1 705
Passifs relatifs à des créances cédées	**166**	119	**465**	325
Dette subordonnée	**11**	5	**36**	13
Autres	**681**	132	**1 765**	237
	3 455	1 126	**9 324**	2 280
Revenu net d'intérêts [2]	**870**	1 419	**2 851**	4 064
Revenus autres que d'intérêts				
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	**77**	68	**277**	230
Commissions de courtage en valeurs mobilières	**38**	46	**132**	162
Revenus des fonds communs de placement	**148**	143	**432**	446
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	**254**	244	**743**	753
Revenus de crédit	**147**	121	**417**	365
Revenus sur cartes	**56**	48	**153**	139
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	**77**	76	**223**	220
Revenus (pertes) de négociation	**632**	71	**1 813**	314
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	**8**	9	**49**	116
Revenus d'assurances, montant net	**37**	48	**120**	132
Revenus de change, autres que de négociation	**36**	46	**130**	154
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	**2**	4	**9**	24
Autres (note 17)	**133**	70	**227**	199
	1 645	994	**4 725**	3 254
Revenu total	**2 515**	2 413	**7 576**	7 318
Frais autres que d'intérêts				
Rémunération et avantages du personnel	**851**	828	**2 559**	2 453
Frais d'occupation	**85**	77	**251**	229
Technologie	**248**	225	**755**	688
Communications	**14**	14	**43**	44
Honoraires professionnels	**63**	61	**188**	181
Autres (note 17)	**156**	100	**398**	289
	1 417	1 305	**4 194**	3 884
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 098**	1 108	**3 382**	3 434
Dotations aux pertes de crédit (note 6)	**111**	57	**282**	58
Résultat avant charge d'impôts	**987**	1 051	**3 100**	3 376
Charge d'impôts (note 15)	**148**	225	**533**	731
Résultat net	**839**	826	**2 567**	2 645
Résultat net attribuable aux				
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	**36**	26	**106**	77
Actionnaires ordinaires	**804**	800	**2 463**	2 569
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**840**	826	**2 569**	2 646
Participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	–	**(2)**	(1)
	839	826	**2 567**	2 645
Résultat par action *(en dollars)* (note 16)				
de base	**2,38**	2,38	**7,30**	7,61
dilué	**2,36**	2,35	**7,23**	7,53
Dividendes par action ordinaire *(en dollars)* (note 11)	**1,02**	0,92	**2,96**	2,66

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

(2) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

États consolidés du résultat global

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Résultat net	**839**	826	**2 567**	2 645
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts				
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	**(177)**	(15)	**(208)**	149
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	**53**	10	**59**	(41)
	(124)	(5)	**(149)**	108
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(7)**	(56)	**(35)**	(176)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**8**	37	**60**	81
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**1**	–	**1**	–
	2	(19)	**26**	(95)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	**145**	(9)	**125**	25
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	**7**	7	**32**	23
	152	(2)	**157**	48
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**–**	(1)	**1**	(2)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**(40)**	(41)	**(96)**	131
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(1)**	(9)	**5**	(26)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(77)**	266	**(235)**	591
	(118)	216	**(326)**	696
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	**(88)**	189	**(291)**	755
Résultat global	**751**	1 015	**2 276**	3 400
Résultat global attribuable aux				
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**752**	1 015	**2 278**	3 401
Participations ne donnant pas le contrôle	**(1)**	–	**(2)**	(1)
	751	1 015	**2 276**	3 400

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

États consolidés du résultat global (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022	**2023**	2022
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Écart de change, montant net				
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	**5**	1	**7**	(4)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	**13**	(4)	**13**	(9)
	18	(3)	**20**	(13)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(3)**	(20)	**(14)**	(63)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**3**	13	**23**	29
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	–	**–**	–
	–	(7)	**9**	(34)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	**56**	(3)	**48**	9
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	**3**	3	**13**	8
	59	–	**61**	17
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**–**	–	**–**	(1)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net				
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**(15)**	(15)	**(27)**	47
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**–**	(3)	**2**	(9)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(30)**	96	**(91)**	212
	(45)	78	**(116)**	250
	32	68	**(26)**	219

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022[1]
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début et à la fin (note 11)	**3 150**	2 650
Actions ordinaires au début (note 11)	**3 196**	3 160
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions	**86**	54
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	**–**	(24)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	**12**	(1)
Actions ordinaires à la fin	**3 294**	3 189
Surplus d'apport au début	**56**	47
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 13)	**14**	12
Options d'achat d'actions levées	**(9)**	(6)
Autres	**(5)**	2
Surplus d'apport à la fin	**56**	55
Résultats non distribués au début	**15 140**	12 854
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**2 569**	2 646
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres (note 11)	**(122)**	(85)
Dividendes sur actions ordinaires (note 11)	**(999)**	(897)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation (note 11)	**–**	(221)
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**(96)**	131
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**5**	(26)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	**(235)**	591
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	**6**	(7)
Autres	**17**	8
Résultats non distribués à la fin	**16 285**	14 994
Autres éléments cumulés du résultat global au début	**202**	(32)
Écart de change, montant net	**(149)**	108
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**26**	(95)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	**157**	48
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**1**	(2)
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	**237**	27
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**23 022**	20 915
Participations ne donnant pas le contrôle au début	**2**	3
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	**(2)**	(1)
Autres	**2**	–
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	**2**	2
Capitaux propres	**23 024**	20 917

Autres éléments cumulés du résultat global

	Au 31 juillet 2023	Au 31 juillet 2022
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	**55**	(21)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**(8)**	(24)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	**188**	71
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	**2**	1
	237	27

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

États consolidés des flux de trésorerie

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022 [1]
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	**2 567**	2 645
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	**282**	58
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	**158**	151
Amortissement des immobilisations incorporelles	**234**	212
Impôts différés	**(75)**	96
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	**(49)**	(116)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	**(9)**	(24)
Charge au titre des options d'achat d'actions	**14**	12
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation	**(91)**	–
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**(19 194)**	1 160
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	**14 118**	(9 307)
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	**(12 950)**	(18 862)
Dépôts	**15 929**	16 252
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	**1 008**	3 065
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	**4 960**	12 845
Instruments financiers dérivés, montant net	**3 321**	(795)
Titrisation – cartes de crédit	**(29)**	(37)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	**280**	(50)
Actifs et passifs d'impôt exigible	**(295)**	(321)
Autres éléments	**(787)**	(1 551)
	9 392	5 433
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	**89**	47
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	**–**	(245)
Émission de dette subordonnée	**–**	748
Rachat de dette subordonnée	**(750)**	–
Remboursements d'obligations locatives	**(76)**	(73)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	**(1 117)**	(982)
	(1 854)	(505)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	**–**	202
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	**(6 360)**	(8 479)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	**3 548**	1 594
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	**3 896**	5 643
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	**(270)**	(227)
Variation nette des immobilisations incorporelles	**(204)**	(273)
	610	(1 540)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	**(210)**	701
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**7 938**	4 089
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	**31 870**	33 879
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin [2]	**39 808**	37 968
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	**8 643**	2 059
Intérêts et dividendes reçus	**11 773**	6 073
Impôts payés sur le résultat	**573**	911

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1.

(2) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 8,2 G$ au 31 juillet 2023 (7,7 G$ au 31 octobre 2022) pour lequel il y a des restrictions et dont 5,5 G$ (5,3 G$ au 31 octobre 2022) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	62
Note 2	Modifications de méthodes comptables	62
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	63
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	68
Note 5	Valeurs mobilières	69
Note 6	Prêts et provisions pour pertes de crédit	70
Note 7	Autres actifs	82
Note 8	Dépôts	82
Note 9	Autres passifs	83
Note 10	Dette subordonnée	83
Note 11	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	83
Note 12	Informations sur le capital	85
Note 13	Paiements fondés sur des actions	86
Note 14	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	87
Note 15	Impôts sur le résultat	88
Note 16	Résultat par action	89
Note 17	Informations sectorielles	90

Note 1 – Mode de présentation

Le 29 août 2023, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Puisque les états financiers consolidés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée aux termes des IFRS dans les états financiers annuels, ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités et les notes y afférant de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les modifications futures de méthodes comptables qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques, tel que décrit à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. La note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 présente un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs.

Le contexte géopolitique, la poussée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la guerre russo-ukrainienne continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M$ et G$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Note 2 – Modifications de méthodes comptables

Modifications de l'IAS 12 – *Impôts sur le résultat*

Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 – *Impôts sur le résultat* dans le document qui s'intitule *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2*. Ces modifications s'appliquent aux impôts sur le résultat découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE. Les modifications instaurent également une exception temporaire à la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts découlant de la mise en œuvre de ces règles, ainsi que des informations à fournir à leur sujet. Ces exceptions s'appliquent dès cette publication et de manière rétrospective en vertu de l'IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Des informations supplémentaires sur la charge (économie) d'impôt exigible ainsi que d'autres informations découlant de l'exposition aux impôts sur le résultat seront fournies annuellement pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2023. Ces modifications n'ont aucun impact sur les résultats consolidés de la Banque à ce jour.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

								Au 31 juillet 2023
				Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	39 808	39 808	39 808	39 808
Valeurs mobilières	105 749	820	8 545	572	12 019	11 581	127 705	127 267
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	39	–	–	12 329	12 329	12 368	12 368
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	12 862	–	–	–	206 571	204 188	219 433	217 050
Autres								
Instruments financiers dérivés	14 362	–	–	–	–	–	14 362	14 362
Autres actifs	73	–	–	–	4 469	4 469	4 542	4 542
Passifs financiers								
Dépôts [1]	–	18 788			263 535	262 942	282 323	281 730
Autres								
Acceptations	–	–			6 709	6 709	6 709	6 709
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	22 825	–			–	–	22 825	22 825
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			38 433	38 433	38 433	38 433
Instruments financiers dérivés	18 768	–			–	–	18 768	18 768
Passifs relatifs à des créances cédées	–	10 072			16 058	15 335	26 130	25 407
Autres passifs	–	–			3 315	3 312	3 315	3 312
Dette subordonnée	–	–			748	737	748	737

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2022

				Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	31 870	31 870	31 870	31 870
Valeurs mobilières	86 338	1 037	8 272	556	13 516	13 007	109 719	109 210
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	26 486	26 486	26 486	26 486
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	10 516	–	–	–	196 228	190 955	206 744	201 471
Autres								
Instruments financiers dérivés	18 547	–	–	–	–	–	18 547	18 547
Autres actifs	87	–	–	–	3 221	3 221	3 308	3 308
Passifs financiers								
Dépôts (1)	–	15 355			251 039	249 937	266 394	265 292
Autres								
Acceptations	–	–			6 541	6 541	6 541	6 541
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	21 817	–			–	–	21 817	21 817
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			33 473	33 473	33 473	33 473
Instruments financiers dérivés	19 632	–			–	–	19 632	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 352			14 925	14 137	26 277	25 489
Autres passifs	–	–			2 632	2 627	2 632	2 627
Dette subordonnée	–	–			1 499	1 478	1 499	1 478

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur une appréciation en vigueur au 31 juillet 2023 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, 2 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 3 M$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (4 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2022). De plus, au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, 6 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (16 M$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2022). Au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2023 et 2022, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

				Au 31 juillet 2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 177	11 241	–	17 418
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 817	–	8 817
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 058	2 179	–	5 237
Autres titres de créance	–	4 254	81	4 335
Titres de participation	69 803	543	416	70 762
	79 038	27 034	497	106 569
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	78	3 830	–	3 908
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 238	–	2 238
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	765	251	–	1 016
Autres titres de créance	–	1 383	–	1 383
Titres de participation	–	247	325	572
	843	7 949	325	9 117
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	39	–	39
Prêts	–	12 650	212	12 862
Autres				
Instruments financiers dérivés	241	14 106	15	14 362
Autres actifs – autres éléments	–	–	73	73
	80 122	61 778	1 122	143 022
Passifs financiers				
Dépôts (1)	–	18 852	–	18 852
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	17 161	5 664	–	22 825
Instruments financiers dérivés	453	18 291	24	18 768
Passifs relatifs à des créances cédées	–	10 072	–	10 072
	17 614	52 879	24	70 517

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

				Au 31 octobre 2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 736	8 186	–	12 922
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	9 260	–	9 260
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	10 639	4 445	–	15 084
Autres titres de créance	–	3 324	60	3 384
Titres de participation	45 805	504	416	46 725
	61 180	25 719	476	87 375
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	21	3 191	–	3 212
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 970	–	1 970
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 687	191	–	1 878
Autres titres de créance	–	1 212	–	1 212
Titres de participation	–	236	320	556
	1 708	6 800	320	8 828
Prêts	–	10 272	244	10 516
Autres				
Instruments financiers dérivés	342	18 204	1	18 547
Autres actifs – autres éléments	–	–	87	87
	63 230	60 995	1 128	125 353
Passifs financiers				
Dépôts (1)	–	15 424	8	15 432
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 213	6 604	–	21 817
Instruments financiers dérivés	625	18 989	18	19 632
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 352	–	11 352
	15 838	52 369	26	68 233

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables importantes utilisées pour la détermination de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3
La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023.

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	**Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**	**Prêts et autres actifs**	**Instruments financiers dérivés [1]**	**Dépôts [2]**
Juste valeur au 31 octobre 2022	**476**	**320**	**331**	**(17)**	**(8)**
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le *Résultat net* [3]	**(14)**	**–**	**–**	**(1)**	**–**
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les *Autres éléments du résultat global*	**–**	**5**	**–**	**–**	**–**
Achats	**54**	**–**	**–**	**–**	**–**
Ventes	**(19)**	**–**	**–**	**–**	**–**
Émissions	**–**	**–**	**17**	**–**	**–**
Règlements et autres	**–**	**–**	**(63)**	**5**	**–**
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	**–**	**–**	**–**	**2**	**8**
Juste valeur au 31 juillet 2023	**497**	**325**	**285**	**(9)**	**–**
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le *Résultat net* relativement aux actifs et passifs financiers au 31 juillet 2023 [4]	**22**	**–**	**–**	**(1)**	**–**

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2022				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés [1]	Dépôts [2]
Juste valeur au 31 octobre 2021	471	306	297	2	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le *Résultat net* [5]	5	–	(27)	(1)	2
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les *Autres éléments du résultat global*	–	(1)	–	–	–
Achats	43	7	71	–	–
Ventes	(62)	–	–	–	–
Émissions	–	–	16	–	(3)
Règlements et autres	–	–	(14)	–	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	1	(3)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	(12)	–	–	–	–
Juste valeur au 31 juillet 2022	445	312	343	2	(4)
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le *Résultat net* relativement aux actifs et passifs financiers au 31 juillet 2022 [6]	(12)	–	(27)	(1)	2

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.
(2) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.
(3) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 15 M$.
(4) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 21 M$.
(5) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 21 M$.
(6) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte non réalisée de 38 M$.

Note 4 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, certaines valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 juillet 2023	**Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023**	**Gains (pertes) non réalisés pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023**	**Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument**
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	**820**	**(16)**	**(6)**	**(13)**
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	**39**	**–**	**–**	**–**
	859	**(16)**	**(6)**	**(13)**
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts [1] [2]	**18 788**	**(108)**	**(1 123)**	**1 959**
Passifs relatifs à des créances cédées	**10 072**	**166**	**66**	**566**
	28 860	**58**	**(1 057)**	**2 525**

	Valeur comptable au 31 juillet 2022	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022	Gains (pertes) non réalisés pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	1 071	10	(18)	–
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts [1] [2]	14 803	322	2 063	2 130
Passifs relatifs à des créances cédées	10 495	9	330	355
	25 298	331	2 393	2 485

(1) Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2023, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 107 M$ (gain de 362 M$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022). Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, cette variation donne lieu à une perte de 326 M$ (gain de 803 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 5 – Valeurs mobilières

Qualité du crédit

Au 31 juillet 2023 et au 31 octobre 2022, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont principalement classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

				Au 31 juillet 2023
	Coût amorti	**Gains bruts non réalisés**	**Pertes brutes non réalisées**	**Valeur comptable [1]**
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	**4 107**	**1**	**(200)**	**3 908**
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	**2 384**	**2**	**(148)**	**2 238**
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	**1 077**	**–**	**(61)**	**1 016**
Autres titres de créance	**1 492**	**–**	**(109)**	**1 383**
Titres de participation	**578**	**16**	**(22)**	**572**
	9 638	**19**	**(540)**	**9 117**

				Au 31 octobre 2022
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable [1]
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	3 386	1	(175)	3 212
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 129	1	(160)	1 970
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 022	–	(144)	1 878
Autres titres de créance	1 355	–	(143)	1 212
Titres de participation	570	21	(35)	556
	9 462	23	(657)	8 828

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation), d'un montant de 3 M$ au 31 juillet 2023 (2 M$ au 31 octobre 2022), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, des revenus de dividendes de 26 M$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (10 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022), dont des montants de 1 M$ pour les placements qui ont été vendus au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023 (3 M$ pour les placements qui ont été vendus au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022).

		Neuf mois terminés le 31 juillet 2023			Neuf mois terminés le 31 juillet 2022	
	Titres de participation de sociétés privées	**Titres de participation de sociétés publiques**	**Total**	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	**320**	**236**	**556**	306	311	617
Variation de la juste valeur	**5**	**2**	**7**	(1)	(34)	(35)
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [1]	**–**	**255**	**255**	7	106	113
Cessions [2]	**–**	**(246)**	**(246)**	–	(149)	(149)
Juste valeur à la fin	**325**	**247**	**572**	312	234	546

(1) Le 2 mai 2023, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et a donc cessé, à partir de cette date, la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M$.

(2) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

Note 5 – Valeurs mobilières (suite)

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Titres émis ou garantis par		
Le gouvernement du Canada	**5 956**	5 737
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	**1 926**	1 826
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	**495**	150
Autres titres de créance	**3 650**	5 810
Valeur comptable brute	**12 027**	13 523
Provisions pour pertes de crédit	**8**	7
Valeur comptable	**12 019**	13 516

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des neuf mois terminés les 31 juillet 2023 et 2022, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 821 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 (337 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022) et la Banque a comptabilisé des gains d'un montant négligeable pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 (4 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues
Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Prêts non dépréciés
Phase 1
Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2
Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Prêts dépréciés
Phase 3
Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC
Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 1 et 7 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute au 31 juillet 2023 et au 31 octobre 2022 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 78 de la section « Risque de crédit » du Rapport annuel 2022.

						Au 31 juillet 2023
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net [1]	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		Total
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	29 714	–	–	–	–	29 714
Bon	17 013	110	–	–	–	17 123
Satisfaisant	11 484	3 952	–	–	–	15 436
À signaler	441	751	–	–	–	1 192
Faible	62	224	–	–	–	286
Défaut	–	–	54	–	–	54
Approche NI	58 714	5 037	54	–	–	63 805
Approche standardisée	8 730	181	243	307	11 510	20 971
Valeur comptable brute	67 444	5 218	297	307	11 510	84 776
Provisions pour pertes de crédit [2]	63	86	74	(79)	–	144
Valeur comptable	67 381	5 132	223	386	11 510	84 632
Aux particuliers						
Excellent	21 680	37	–	–	–	21 717
Bon	8 449	612	–	–	–	9 061
Satisfaisant	6 362	1 674	–	–	–	8 036
À signaler	1 818	808	–	–	–	2 626
Faible	34	213	–	–	–	247
Défaut	–	–	152	–	–	152
Approche NI	38 343	3 344	152	–	–	41 839
Approche standardisée	3 604	69	56	225	–	3 954
Valeur comptable brute	41 947	3 413	208	225	–	45 793
Provisions pour pertes de crédit [2]	88	104	85	(8)	–	269
Valeur comptable	41 859	3 309	123	233	–	45 524
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	621	–	–	–	–	621
Bon	376	–	–	–	–	376
Satisfaisant	731	65	–	–	–	796
À signaler	283	195	–	–	–	478
Faible	37	79	–	–	–	116
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 048	339	–	–	–	2 387
Approche standardisée	104	–	–	–	–	104
Valeur comptable brute	2 152	339	–	–	–	2 491
Provisions pour pertes de crédit [2]	31	102	–	–	–	133
Valeur comptable	2 121	237	–	–	–	2 358
Aux entreprises et aux administrations publiques [3]						
Excellent	8 477	–	–	–	1 128	9 605
Bon	27 059	3	–	–	53	27 115
Satisfaisant	31 069	7 440	–	–	139	38 648
À signaler	150	1 704	–	–	–	1 854
Faible	11	291	326	–	–	628
Défaut	–	–	51	–	–	51
Approche NI	66 766	9 438	377	–	1 320	77 901
Approche standardisée	9 478	52	30	–	32	9 592
Valeur comptable brute	76 244	9 490	407	–	1 352	87 493
Provisions pour pertes de crédit [2]	174	184	216	–	–	574
Valeur comptable	76 070	9 306	191	–	1 352	86 919
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	187 787	18 460	912	532	12 862	220 553
Provisions pour pertes de crédit [2]	356	476	375	(87)	–	1 120
Valeur comptable	187 431	17 984	537	619	12 862	219 433

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.
(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2022

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net [1]	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	30 465	–	–	–	–	30 465
Bon	16 351	12	–	–	–	16 363
Satisfaisant	10 765	3 269	–	–	–	14 034
À signaler	609	394	–	–	–	1 003
Faible	76	140	–	–	–	216
Défaut	–	–	49	–	–	49
Approche NI avancée	58 266	3 815	49	–	–	62 130
Approche standardisée	7 266	179	211	384	9 959	17 999
Valeur comptable brute	65 532	3 994	260	384	9 959	80 129
Provisions pour pertes de crédit [2]	53	80	61	(76)	–	118
Valeur comptable	65 479	3 914	199	460	9 959	80 011
Aux particuliers						
Excellent	22 190	22	–	–	–	22 212
Bon	8 792	479	–	–	–	9 271
Satisfaisant	6 928	1 394	–	–	–	8 322
À signaler	358	775	–	–	–	1 133
Faible	26	203	–	–	–	229
Défaut	–	–	130	–	–	130
Approche NI avancée	38 294	2 873	130	–	–	41 297
Approche standardisée	3 837	78	36	75	–	4 026
Valeur comptable brute	42 131	2 951	166	75	–	45 323
Provisions pour pertes de crédit [2]	67	113	75	(16)	–	239
Valeur comptable	42 064	2 838	91	91	–	45 084
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	600	–	–	–	–	600
Bon	359	–	–	–	–	359
Satisfaisant	689	51	–	–	–	740
À signaler	287	178	–	–	–	465
Faible	37	71	–	–	–	108
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 972	300	–	–	–	2 272
Approche standardisée	117	–	–	–	–	117
Valeur comptable brute	2 089	300	–	–	–	2 389
Provisions pour pertes de crédit [2]	31	95	–	–	–	126
Valeur comptable	2 058	205	–	–	–	2 263
Aux entreprises et aux administrations publiques [3]						
Excellent	6 140	2	–	–	147	6 289
Bon	27 607	112	–	–	53	27 772
Satisfaisant	26 567	8 803	–	–	145	35 515
À signaler	75	1 172	–	–	–	1 247
Faible	41	272	–	–	–	313
Défaut	–	–	367	–	–	367
Approche NI avancée	60 430	10 361	367	–	345	71 503
Approche standardisée	8 096	28	19	–	212	8 355
Valeur comptable brute	68 526	10 389	386	–	557	79 858
Provisions pour pertes de crédit [2]	115	160	197	–	–	472
Valeur comptable	68 411	10 229	189	–	557	79 386
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	178 278	17 634	812	459	10 516	207 699
Provisions pour pertes de crédit [2]	266	448	333	(92)	–	955
Valeur comptable	178 012	17 186	479	551	10 516	206 744

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.
(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 31 juillet 2023 et au 31 octobre 2022 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 juillet 2023				Au 31 octobre 2022			
	Phase 1	**Phase 2**	**Phase 3**	**Total**	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan [1]								
Particuliers								
Excellent	**15 996**	**25**	**–**	**16 021**	15 292	13	–	15 305
Bon	**3 571**	**220**	**–**	**3 791**	3 316	165	–	3 481
Satisfaisant	**1 239**	**210**	**–**	**1 449**	1 170	180	–	1 350
À signaler	**210**	**80**	**–**	**290**	193	68	–	261
Faible	**16**	**18**	**–**	**34**	15	15	–	30
Défaut	**–**	**–**	**1**	**1**	–	–	1	1
Autres que particuliers								
Excellent	**14 523**	**–**	**–**	**14 523**	13 136	–	–	13 136
Bon	**19 840**	**–**	**–**	**19 840**	18 723	24	–	18 747
Satisfaisant	**12 271**	**3 670**	**–**	**15 941**	7 894	3 488	–	11 382
À signaler	**15**	**219**	**–**	**234**	12	246	–	258
Faible	**5**	**28**	**–**	**33**	4	24	–	28
Défaut	**–**	**–**	**10**	**10**	–	–	18	18
Approche NI	**67 686**	**4 470**	**11**	**72 167**	59 755	4 223	19	63 997
Approche standardisée	**17 688**	**–**	**–**	**17 688**	15 432	–	–	15 432
Exposition totale	**85 374**	**4 470**	**11**	**89 855**	75 187	4 223	19	79 429
Provisions pour pertes de crédit	**100**	**57**	**–**	**157**	99	63	–	162
Exposition totale, déduction faite des provisions	**85 274**	**4 413**	**11**	**89 698**	75 088	4 160	19	79 267

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés [1]

	Au 31 juillet 2023				Au 31 octobre 2022			
	Hypothécaires résidentiels	**Aux particuliers**	**Créances sur cartes de crédit**	**Aux entreprises et aux administrations publiques** [2]	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques [2]
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	**117**	**103**	**23**	**38**	106	105	23	23
De 61 à 90 jours	**56**	**40**	**12**	**12**	38	30	11	9
Plus de 90 jours [3]	**–**	**–**	**27**	**–**	–	–	22	–
	173	**143**	**62**	**50**	144	135	56	32

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.
(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(3) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés

	Au 31 juillet 2023			Au 31 octobre 2022		
	Bruts	**Provisions pour pertes de crédit**	**Nets**	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts – Phase 3						
Hypothécaires résidentiels	**297**	**74**	**223**	260	61	199
Aux particuliers	**208**	**85**	**123**	166	75	91
Créances sur cartes de crédit [1]	**–**	**–**	**–**	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques [2]	**407**	**216**	**191**	386	197	189
	912	**375**	**537**	812	333	479
Prêts – DAC	**532**	**(87)**	**619**	459	(92)	551
	1 444	**288**	**1 156**	1 271	241	1 030

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.
(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

					Trimestre terminé le 31 juillet 2023	
	Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2023	**Dotations aux pertes de crédit**	**Radiations [1]**	**Dispositions**	**Recouvrements et autres**	**Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2023**
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	**7**	**2**	**–**	**–**	**–**	**9**
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	**2**	**1**	**–**	**–**	**–**	**3**
Au coût amorti [2]	**8**	**–**	**–**	**–**	**–**	**8**
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	**141**	**4**	**–**	**–**	**(1)**	**144**
Aux particuliers	**262**	**32**	**(29)**	**–**	**4**	**269**
Créances sur cartes de crédit	**134**	**17**	**(22)**	**–**	**4**	**133**
Aux entreprises et aux administrations publiques	**495**	**34**	**(4)**	**–**	**(1)**	**524**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**38**	**12**	**–**	**–**	**–**	**50**
	1 070	**99**	**(55)**	**–**	**6**	**1 120**
Autres actifs [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	**11**	**2**	**–**	**–**	**–**	**13**
Engagements inutilisés	**131**	**6**	**–**	**–**	**–**	**137**
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	**6**	**1**	**–**	**–**	**–**	**7**
	148	**9**	**–**	**–**	**–**	**157**
	1 235	**111**	**(55)**	**–**	**6**	**1 297**

					Trimestre terminé le 31 juillet 2022	
	Provisions pour pertes de crédit au 30 avril 2022	Dotations aux pertes de crédit	Radiations [1]	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2022
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	5	–	–	–	–	5
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	1	–	–	–	–	1
Au coût amorti [2]	6	(1)	–	–	–	5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	81	10	(1)	–	1	91
Aux particuliers	215	26	(13)	–	3	231
Créances sur cartes de crédit	122	15	(15)	–	3	125
Aux entreprises et aux administrations publiques	448	9	(1)	–	1	457
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	49	(1)	–	–	–	48
	915	59	(30)	–	8	952
Autres actifs [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	11	1	–	–	–	12
Engagements inutilisés	115	(2)	–	–	–	113
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	5	–	–	–	–	5
	131	(1)	–	–	–	130
	1 058	57	(30)	–	8	1 093

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 31 M$ (21 M$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022).
(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.
(3) Aux 31 juillet 2023 et 2022, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».
(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.
(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.
(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023					
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2022	**Dotations aux pertes de crédit**	**Radiations [1]**	**Dispositions**	**Recouvrements et autres**	**Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2023**
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	**5**	**4**	**–**	**–**	**–**	**9**
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	**2**	**1**	**–**	**–**	**–**	**3**
Au coût amorti [2]	**7**	**1**	**–**	**–**	**–**	**8**
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	**118**	**29**	**(1)**	**–**	**(2)**	**144**
Aux particuliers	**239**	**84**	**(66)**	**–**	**12**	**269**
Créances sur cartes de crédit	**126**	**56**	**(60)**	**–**	**11**	**133**
Aux entreprises et aux administrations publiques	**418**	**116**	**(12)**	**–**	**2**	**524**
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**54**	**(4)**	**–**	**–**	**–**	**50**
	955	**281**	**(139)**	**–**	**23**	**1 120**
Autres actifs [2] [3]	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	**13**	**–**	**–**	**–**	**–**	**13**
Engagements inutilisés	**143**	**(6)**	**–**	**–**	**–**	**137**
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	**6**	**1**	**–**	**–**	**–**	**7**
	162	**(5)**	**–**	**–**	**–**	**157**
	1 131	**282**	**(139)**	**–**	**23**	**1 297**

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2022					
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2021	Dotations aux pertes de crédit	Radiations [1]	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 juillet 2022
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières [2] [3]	5	–	–	–	–	5
Valeurs mobilières [3]						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global [4]	1	–	–	–	–	1
Au coût amorti [2]	3	2	–	–	–	5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Prêts [5]						
Hypothécaires résidentiels	71	21	(3)	–	2	91
Aux particuliers	202	52	(36)	–	13	231
Créances sur cartes de crédit	122	36	(45)	–	12	125
Aux entreprises et aux administrations publiques	515	19	(82)	–	5	457
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	88	(40)	–	–	–	48
	998	88	(166)	–	32	952
Autres actifs [2] [3]	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan [6]						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	13	(1)	–	–	–	12
Engagements inutilisés	143	(30)	–	–	–	113
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	(1)	–	–	–	5
	162	(32)	–	–	–	130
	1 169	58	(166)	–	32	1 093

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 83 M$ (68 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022).
(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.
(3) Aux 31 juillet 2023 et 2022, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».
(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.
(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.
(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 31 juillet 2023					Trimestre terminé le 31 juillet 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	64	81	63	(67)	141	44	57	39	(59)	81
Créations ou acquisitions	5	–	–	–	5	5	–	–	–	5
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	17	(17)	–	–	–	5	(4)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(3)	5	(2)	–	–	(1)	3	(2)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(7)	8	–	–	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(12)	20	7	(14)	1	(4)	3	9	(1)	7
Décomptabilisation [4]	(1)	(2)	(1)	–	(4)	(1)	–	(1)	–	(2)
Changements de modèles	(5)	7	–	–	2	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	–	6	12	(14)	4	4	1	6	(1)	10
Radiations	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	1	–	1	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	(1)	(1)	(2)	2	(2)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	63	86	74	(79)	144	48	58	45	(60)	91
Comprend :										
Montants utilisés	63	86	74	(79)	144	48	58	45	(60)	91
Engagements inutilisés [5]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers										
Solde au début	82	114	83	(10)	269	70	109	65	(22)	222
Créations ou acquisitions	16	–	–	–	16	14	–	–	–	14
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	24	(21)	(3)	–	–	19	(18)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(7)	9	(2)	–	–	(3)	4	(1)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(29)	30	–	–	–	(6)	6	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(19)	38	2	2	23	(22)	30	9	8	25
Décomptabilisation [4]	(3)	(5)	(1)	–	(9)	(3)	(4)	(2)	–	(9)
Changements de modèles	–	3	–	–	3	(2)	(2)	–	–	(4)
Dotations aux pertes de crédit	10	(5)	26	2	33	3	4	11	8	26
Radiations	–	–	(29)	–	(29)	–	–	(13)	–	(13)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	6	–	6	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	(1)	–	(1)	–	(2)	–	–	1	(1)	–
Solde à la fin	91	109	85	(8)	277	73	113	67	(15)	238
Comprend :										
Montants utilisés	88	104	85	(8)	269	71	108	67	(15)	231
Engagements inutilisés [5]	3	5	–	–	8	2	5	–	–	7

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé le 31 juillet 2023 est de 34 M$ (3 M$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Trimestre terminé le 31 juillet 2023					Trimestre terminé le 31 juillet 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	57	121	–	–	178	55	102	–	–	157
Créations ou acquisitions	3	–	–	–	3	3	–	–	–	3
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	27	(27)	–	–	–	24	(24)	–	–	–
Vers la phase 2	(5)	5	–	–	–	(3)	3	–	–	–
Vers la phase 3	–	(9)	9	–	–	(1)	(6)	7	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(24)	34	9	–	19	(21)	29	5	–	13
Décomptabilisation [4]	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	1	2	18	–	21	1	2	12	–	15
Radiations	–	–	(22)	–	(22)	–	–	(15)	–	(15)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	58	123	–	–	181	56	104	–	–	160
Comprend :										
Montants utilisés	31	102	–	–	133	34	91	–	–	125
Engagements inutilisés [5]	27	21	–	–	48	22	13	–	–	35
Aux entreprises et aux administrations publiques [6]										
Solde au début	218	204	191	–	613	166	190	214	–	570
Créations ou acquisitions	19	–	–	–	19	23	–	–	–	23
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	6	(6)	–	–	–	16	(16)	–	–	–
Vers la phase 2	(7)	8	(1)	–	–	(5)	6	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(2)	2	–	–	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(2)	9	28	–	35	(15)	24	(11)	–	(2)
Décomptabilisation [4]	(4)	(3)	–	–	(7)	(6)	(8)	(1)	–	(15)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	12	6	29	–	47	13	5	(12)	–	6
Radiations	–	–	(4)	–	(4)	–	–	(1)	–	(1)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variations des taux de change et autres	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	230	209	216	–	655	179	195	202	–	576
Comprend :										
Montants utilisés	174	184	216	–	574	129	174	202	–	505
Engagements inutilisés [5]	56	25	–	–	81	50	21	–	–	71
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin [7]	442	527	375	(87)	1 257	356	470	314	(75)	1 065
Comprend :										
Montants utilisés	356	476	375	(87)	1 120	282	431	314	(75)	952
Engagements inutilisés [5]	86	51	–	–	137	74	39	–	–	113

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant le trimestre terminé 31 juillet 2023 est de 34 M$ (3 M$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023					Neuf mois terminés le 31 juillet 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	53	80	61	(76)	118	50	52	29	(60)	71
Créations ou acquisitions	13	–	–	–	13	14	–	–	–	14
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	38	(35)	(3)	–	–	15	(13)	(2)	–	–
Vers la phase 2	(9)	23	(14)	–	–	(3)	5	(2)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(21)	22	–	–	–	(1)	1	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(21)	41	15	(6)	29	(27)	16	21	2	12
Décomptabilisation [4]	(4)	(7)	(4)	–	(15)	(2)	(2)	(1)	–	(5)
Changements de modèles	(5)	7	–	–	2	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	11	8	16	(6)	29	(3)	5	17	2	21
Radiations	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(3)	–	(3)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	1	–	1	–	–	2	–	2
Variations des taux de change et autres	(1)	(2)	(3)	3	(3)	1	1	–	(2)	–
Solde à la fin	63	86	74	(79)	144	48	58	45	(60)	91
Comprend :										
Montants utilisés	63	86	74	(79)	144	48	58	45	(60)	91
Engagements inutilisés [5]	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers										
Solde au début	70	117	75	(16)	246	73	103	63	(29)	210
Créations ou acquisitions	33	–	–	–	33	38	–	–	–	38
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	72	(66)	(6)	–	–	50	(46)	(4)	–	–
Vers la phase 2	(14)	18	(4)	–	–	(9)	11	(2)	–	–
Vers la phase 3	(1)	(55)	56	–	–	–	(19)	19	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(62)	106	20	8	72	(67)	69	17	15	34
Décomptabilisation [4]	(7)	(14)	(3)	–	(24)	(8)	(12)	(3)	–	(23)
Changements de modèles	1	3	–	–	4	(4)	6	–	–	2
Dotations aux pertes de crédit	22	(8)	63	8	85	–	9	27	15	51
Radiations	–	–	(66)	–	(66)	–	–	(36)	–	(36)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	15	–	15	–	–	13	–	13
Variations des taux de change et autres	(1)	–	(2)	–	(3)	–	1	–	(1)	–
Solde à la fin	91	109	85	(8)	277	73	113	67	(15)	238
Comprend :										
Montants utilisés	88	104	85	(8)	269	71	108	67	(15)	231
Engagements inutilisés [5]	3	5	–	–	8	2	5	–	–	7

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 est de 34 M$ (12 M$ au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

	Neuf mois terminés le 31 juillet 2023					Neuf mois terminés le 31 juillet 2022				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC [1]	Total
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	53	112	–	–	165	57	101	–	–	158
Créations ou acquisitions	8	–	–	–	8	9	–	–	–	9
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	74	(74)	–	–	–	67	(67)	–	–	–
Vers la phase 2	(13)	13	–	–	–	(12)	12	–	–	–
Vers la phase 3	–	(25)	25	–	–	(1)	(17)	18	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(62)	99	24	–	61	(62)	76	15	–	29
Décomptabilisation [4]	(2)	(2)	–	–	(4)	(2)	(1)	–	–	(3)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	5	11	49	–	65	(1)	3	33	–	35
Radiations	–	–	(60)	–	(60)	–	–	(45)	–	(45)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	11	–	11	–	–	12	–	12
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	58	123	–	–	181	56	104	–	–	160
Comprend :										
Montants utilisés	31	102	–	–	133	34	91	–	–	125
Engagements inutilisés [5]	27	21	–	–	48	22	13	–	–	35
Aux entreprises et aux administrations publiques [6]										
Solde au début	177	195	197	–	569	177	238	287	–	702
Créations ou acquisitions	65	–	–	–	65	59	–	–	–	59
Transferts [2] :										
Vers la phase 1	38	(38)	–	–	–	56	(56)	–	–	–
Vers la phase 2	(18)	22	(4)	–	–	(17)	20	(3)	–	–
Vers la phase 3	–	(4)	4	–	–	–	(2)	2	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes [3]	(17)	57	33	–	73	(72)	20	(4)	–	(56)
Décomptabilisation [4]	(14)	(22)	(4)	–	(40)	(24)	(25)	(3)	–	(52)
Changements de modèles	(1)	(1)	–	–	(2)	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	53	14	29	–	96	2	(43)	(8)	–	(49)
Radiations	–	–	(12)	–	(12)	–	–	(82)	–	(82)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	3	–	3	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	–	–	(1)	–	(1)	–	–	2	–	2
Solde à la fin	230	209	216	–	655	179	195	202	–	576
Comprend :										
Montants utilisés	174	184	216	–	574	129	174	202	–	505
Engagements inutilisés [5]	56	25	–	–	81	50	21	–	–	71
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin [7]	442	527	375	(87)	1 257	356	470	314	(75)	1 065
Comprend :										
Montants utilisés	356	476	375	(87)	1 120	282	431	314	(75)	952
Engagements inutilisés [5]	86	51	–	–	137	74	39	–	–	113

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant les neuf mois terminés le 31 juillet 2023 est de 34 M$ (12 M$ au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
(6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
(7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

						Au 31 juillet 2023
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques [1]						
Croissance du PIB [2]	(0,4) %	1,7 %	0,4 %	1,9 %	(4,9) %	2,6 %
Taux de chômage	6,1 %	6,5 %	5,7 %	5,6 %	7,5 %	7,0 %
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	– %	2,4 %	6,1 %	2,3 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB [3]	2,4 %	2,1 %	1,9 %	1,8 %	3,1 %	2,4 %
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	(5,5) %	3,7 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	67	70	82	77	41	50

						Au 30 avril 2023
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques [1]						
Croissance du PIB [2]	(0,3) %	1,7 %	0,5 %	1,9 %	(5,1) %	2,6 %
Taux de chômage	5,8 %	6,3 %	5,5 %	5,5 %	7,3 %	6,9 %
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	(6,6) %	1,4 %	(0,7) %	1,2 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB [3]	2,2 %	2,0 %	1,9 %	1,8 %	3,1 %	2,3 %
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	1,2 %	2,0 %	5,6 %	2,6 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	71	69	84	80	43	52

						Au 31 octobre 2022
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques [1]						
Croissance du PIB [2]	0,6 %	1,7 %	1,1 %	1,6 %	(5,2) %	2,9 %
Taux de chômage	6,0 %	6,1 %	5,4 %	5,4 %	7,4 %	6,4 %
Croissance de l'indice des prix des logements [2]	(11,2) %	0,7 %	– %	0,2 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB [3]	2,4 %	2,1 %	2,0 %	1,9 %	3,4 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX [2] [4]	(4,3) %	2,4 %	5,1 %	2,6 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI [5] *(en $ US par baril)*	78	77	102	97	44	51

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.
(2) Le taux de croissance est annualisé.
(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.
(4) Indice boursier principal au Canada.
(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI. Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, les perspectives macroéconomiques se sont légèrement détériorées et l'incertitude demeure élevée.

Les perspectives économiques mondiales ont évolué au courant du trimestre, l'inflation montrant une certaine amélioration. Cela ne signifie pas que l'économie mondiale est sortie du bois, car la plupart des grandes banques centrales continuent de mener une politique monétaire restrictive et restent déterminées à faire baisser l'inflation encore trop élevée. Aux États-Unis, l'accord entourant le relèvement du plafond de la dette a réduit les inquiétudes, mais un nouveau risque a émergé, soit la reprise des paiements sur les prêts étudiants à partir du mois d'octobre qui risque de freiner la consommation. Alors que les conditions financières se resserrent, l'économie américaine pourrait s'essouffler à partir du quatrième trimestre de cette année. Au Canada, la Banque du Canada a poursuivi son resserrement sur la base d'une inflation et d'une demande intérieure qu'elle juge trop résilientes. Cependant, cette dernière hausse intervient à un moment où le marché du travail se détend déjà à en croire la hausse du taux de chômage. L'érosion des bénéfices des entreprises devrait se traduire par une plus grande prudence dans la gestion des effectifs. La consommation devrait se contracter légèrement dans un contexte de choc de paiement d'intérêts non négligeable et la croissance devrait être léthargique au Canada. Malgré cela, la solide croissance démographique, l'épargne excédentaire plus importante et des termes de l'échange encore avantageux nous laissent croire que l'économie canadienne pourrait être plus résiliente que l'économie américaine dans les prochains trimestres. Le taux de chômage se situe à 6,5 % après 12 mois, une augmentation de 1,3 point de pourcentage. Les prix des logements sont inchangés sur un an. Le S&P/TSX se situe à 19 078 points après un an et le pétrole à 65 $ US.

Dans le scénario optimiste, une baisse des tensions géopolitiques renforce la confiance. L'inflation est de nouveau maîtrisée avec une normalisation des chaînes d'approvisionnement sans que la politique monétaire restrictive ait induit des dommages trop importants à l'économie. Les gouvernements maintiennent un stimulus budgétaire important au Canada et aux États-Unis, ce qui contrebalance la politique monétaire restrictive. Au Canada, les dépenses de consommation surprennent à la hausse en raison de l'épargne excédentaire accumulée depuis le début de la pandémie. Le marché du logement se caractérise par un regain de vigueur. Après un an, le taux de chômage du scénario est plus favorable que dans le scénario de base (6 dixièmes plus bas). Les prix des logements sont en hausse de 6,1 %, le S&P/TSX se situe à 20 990 points après un an et le pétrole à 81 $ US.

Dans le scénario pessimiste, les banquiers centraux ont sous-estimé l'impact de leur resserrement synchronisé et l'économie mondiale sombre en récession, car la baisse de la demande se traduit par une réduction des investissements des entreprises qui procèdent également à des mises à pied importantes. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements ne peuvent soutenir les ménages et les entreprises comme ce fut le cas pendant la pandémie. La contraction de l'économie pousse le taux de chômage à 8,2 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent de façon importante. Après un an, le S&P/TSX se situe à 15 018 points et le pétrole à 36 $ US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 juillet 2023, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 juillet 2023	**969**
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	**692**
Scénario de base à 100 %	**785**
Scénario pessimiste à 100 %	**1 237**

Note 7 – Autres actifs

	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	**3 874**	2 591
Intérêts et dividendes à recevoir	**1 458**	1 057
Créances de clients, de négociants et de courtiers	**640**	842
Actif au titre des prestations définies	**420**	498
Actifs d'impôt différé	**487**	389
Actifs d'impôt exigible	**875**	471
Actifs au titre des cessions en réassurance	**–**	6
Actifs d'assurance	**143**	104
	7 897	5 958

Note 8 – Dépôts

				Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
	À vue [1]	Avec préavis [2]	À terme fixe [3]	Total	Total
Particuliers	**4 385**	**35 294**	**46 911**	**86 590**	78 811
Entreprises et administrations publiques	**62 964**	**33 391**	**96 413**	**192 768**	184 230
Institutions de dépôts	**1 292**	**108**	**1 565**	**2 965**	3 353
	68 641	**68 793**	**144 889**	**282 323**	266 394

(1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 11,8 G$ au 31 juillet 2023 (10,4 G$ au 31 octobre 2022). Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a émis des montants de 280 millions de francs suisses et de 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées et 750 millions d'euros d'obligations sécurisées sont venues à échéance (1,3 milliard d'euros, 1,5 G$ US et 750 millions de livres sterling d'obligations sécurisées émises ainsi que 1,0 milliard d'euros et 1,0 G$ US d'obligations sécurisées venues à échéance au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

De plus, au 31 juillet 2023, la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, un montant de 17,1 G$ (12,8 G$ au 31 octobre 2022) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Note 9 – Autres passifs

	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Créditeurs et charges à payer	**2 306**	2 582
Dettes de filiales envers des tiers	**335**	156
Intérêts et dividendes à payer	**1 749**	1 063
Obligations locatives	**519**	552
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	**737**	730
Passif au titre des prestations définies	**113**	111
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 6)	**157**	162
Passifs d'impôt différé	**31**	14
Passifs d'impôt exigible	**176**	67
Passifs d'assurance	**7**	10
Autres éléments [(1) (2) (3)]	**925**	914
	7 055	6 361

(1) Au 31 juillet 2023, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 4 M$ (11 M$ au 31 octobre 2022).
(2) Au 31 juillet 2023, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 33 M$ (33 M$ au 31 octobre 2022).
(3) Au 31 juillet 2023, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Technologie Flinks inc. (Flinks) pour un montant de 27 M$ (33 M$ au 31 octobre 2022).

Note 10 – Dette subordonnée

Rachat de dette subordonnée
Le 1er février 2023, les billets à moyen terme échéant le 1er février 2028, d'un montant de 750 M$, ont été rachetés par la Banque à un prix correspondant à leur valeur nominale, majoré des intérêts courus.

Note 11 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

	Au 31 juillet 2023		Au 31 octobre 2022	
	Nombre d'actions ou de BCRL [(1)]	Actions ou BCRL $	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL $
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	**14 000 000**	**350**	14 000 000	350
Série 32	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
Série 38	**16 000 000**	**400**	16 000 000	400
Série 40	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
Série 42	**12 000 000**	**300**	12 000 000	300
	66 000 000	**1 650**	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	**500 000**	**500**	500 000	500
BCRL – Série 2	**500 000**	**500**	500 000	500
BCRL – Série 3	**500 000**	**500**	500 000	500
	1 500 000	**1 500**	1 500 000	1 500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**67 500 000**	**3 150**	67 500 000	3 150
Actions ordinaires au début de l'exercice	**336 582 124**	**3 196**	337 912 283	3 160
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	**1 538 861**	**86**	1 193 663	61
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	**–**	**–**	(2 500 000)	(24)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation [(2)]	**115 119**	**12**	(18 295)	(1)
Autres	**(7 791)**	**–**	(5 527)	–
Actions ordinaires à la fin de la période	**338 228 313**	**3 294**	336 582 124	3 196

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).
(2) Au 31 juillet 2023, 109 869 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 12 M$ (5 250 actions sont détenues à des fins de négociation représentant un montant négligeable au 31 octobre 2022).

Note 11 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

	Neuf mois terminés le 31 juillet			
		2023		2022
	Dividendes ou intérêts $	**Dividendes par action**	Dividendes ou intérêts $	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	**11**	**0,7547**	10	0,7547
Série 32	**9**	**0,7198**	9	0,7198
Série 38	**21**	**1,3176**	13	0,8344
Série 40	**11**	**0,9386**	11	0,8625
Série 42	**11**	**0,9281**	11	0,9281
	63		54	
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1 (1)	**15**		16	
BCRL – Série 2 (2)	**15**		15	
BCRL – Série 3 (3)	**29**		–	
	59		31	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**122**		85	
Actions ordinaires	**999**	**2,9600**	897	2,6600
	1 121		982	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.
(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.
(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

Rachat d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2022, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 11 décembre 2023. Le 10 décembre 2021, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 9 décembre 2022. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022, la Banque avait complété le rachat de 2 500 000 actions ordinaires au prix de 245 M$, ce qui avait réduit de 24 M$ le *Capital-actions ordinaires* et de 221 M$ les *Résultats non distribués*.

Note 12 – Informations sur le capital

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,0 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,5 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,5 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 3,0 %. Le 8 décembre 2022, le BSIF a augmenté la fourchette de la réserve pour stabilité intérieure qui s'étendra dorénavant de 0 % à 4,0 % plutôt que de 0 % à 2,5 %, et a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passerait de 2,5 % à 3,0 % à compter du 1er février 2023. Le 20 juin 2023, le BSIF a annoncé que la réserve pour stabilité intérieure passera de 3,0 % à 3,5 % à compter du 1er novembre 2023. La réserve pour stabilité intérieure doit être constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter les exigences du plancher des fonds propres mis à jour calculé selon l'approche standardisée révisée de Bâle III. Si les exigences de fonds propres sont inférieures à 65,0 % des exigences de plancher des fonds propres calculées selon l'approche standardisée révisée de Bâle III, l'écart est ajouté au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %. Le 1er février 2023, le BSIF a augmenté le seuil minimal du ratio de levier en imposant une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 24,5 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 % (augmentation de 0,5 % depuis le 1er février 2023). La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

Au deuxième trimestre de 2023, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées de Bâle III telles qu'adoptées par le BSIF, qui comprennent principalement :

- des règles révisées pour l'approche standardisée et l'approche de notation interne (NI) pour le risque de crédit;
- une approche standardisée révisée pour le risque opérationnel;
- un plancher des fonds propres révisé;
- un cadre du ratio de levier révisé;
- des exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 révisées.

Les réformes de Bâle III affectent également le cadre de risque de marché et le cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) qui seront mis en œuvre au premier trimestre de 2024.

Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Note 12 – Informations sur le capital (suite)

Capital réglementaire [1], ratio de levier [1] et TLAC [2]

	Au 31 juillet 2023	Au 31 octobre 2022
Fonds propres		
CET1	**16 259**	14 818
catégorie 1	**19 408**	17 961
total	**20 409**	19 727
Actif pondéré en fonction des risques	**120 562**	116 840
Exposition totale	**458 293**	401 780
Ratios des fonds propres		
CET1	**13,5 %**	12,7 %
catégorie 1	**16,1 %**	15,4 %
total	**16,9 %**	16,9 %
Ratio de levier	**4,2 %**	4,5 %
TLAC disponible	**36 015**	32 351
Ratio TLAC	**29,9 %**	27,7 %
Ratio de levier TLAC	**7,9 %**	8,1 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF. Les données au 31 octobre 2022 étaient calculées en tenant compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues et de la mesure temporaire concernant l'exclusion des réserves de banques centrales mises en place par le BSIF, en réponse à la pandémie de COVID-19. Ces dispositions ont cessé de s'appliquer le 1er novembre 2022 et le 1er avril 2023, respectivement.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Note 13 – Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des trimestres terminés les 31 juillet 2023 et 2022, la Banque n'a octroyé aucune option d'achat d'actions. Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a octroyé 1 416 060 options d'achat d'actions (1 771 588 options d'achat d'actions au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2022) d'une juste valeur moyenne de 14,76 $ par option (13,24 $ en 2022).

Au 31 juillet 2023, il y avait 11 696 319 options d'achat d'actions en circulation (11 861 749 options d'achat d'actions au 31 octobre 2022).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022
Taux d'intérêt hors risque	**3,25 %**	1,79 %
Durée de vie prévue des options	**7 ans**	7 ans
Volatilité prévue	**23,13 %**	22,68 %
Dividendes prévus	**4,23 %**	3,88 %

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2023, une charge de rémunération de 5 M$ a été constatée à l'égard de ce régime (4 M$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022). Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, une charge de rémunération de 14 M$ a été constatée à l'égard de ce régime (12 M$ pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022).

Note 14 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global,* est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Trimestre terminé le 31 juillet			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	**2023**	2022
Coût des services rendus au cours de la période	**23**	31	**–**	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	**(6)**	(5)	**1**	2
Frais d'administration	**1**	1		
Charge pour le volet à prestations définies	**18**	27	**1**	2
Charge pour le volet à cotisations définies	**3**			
Charge comptabilisée dans le *Résultat net*	**21**	27	**1**	2
Réévaluations [1]				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	**(161)**	84	**(3)**	2
Rendement de l'actif des régimes [2]	**219**	(30)		
Réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*	**58**	54	**(3)**	2
	79	81	**(2)**	4

	Neuf mois terminés le 31 juillet			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	**2023**	2022
Coût des services rendus au cours de la période	**69**	93	**–**	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	**(18)**	(15)	**4**	4
Frais d'administration	**3**	3		
Charge pour le volet à prestations définies	**54**	81	**4**	4
Charge pour le volet à cotisations définies	**7**			
Charge comptabilisée dans le *Résultat net*	**61**	81	**4**	4
Réévaluations [1]				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	**201**	(826)	**4**	(21)
Rendement de l'actif des régimes [2]	**(82)**	669		
Réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*	**119**	(157)	**4**	(21)
	180	(76)	**8**	(17)

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.
(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Note 15 – Impôts sur le résultat

Avis de cotisation

En mars 2023, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 90 M$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2018.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 875 M$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2017.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2018, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 juillet 2023.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluent un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 a reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées à la date de présentation de l'information financière, une charge d'impôts de 32 M$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, ont été comptabilisées dans les états financiers consolidés au 31 juillet 2023.

Propositions législatives

Dans son budget du 28 mars 2023, le gouvernement du Canada a proposé d'introduire certaines mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales, l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1er janvier 2024, ainsi que l'intention du gouvernement de mettre en œuvre les règles du Pilier Deux (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les exercices débutant à compter du 31 décembre 2023. Ces mesures proposées ne sont pas encore incluses dans un projet de loi à la date de présentation de l'information financière.

Note 16 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 31 juillet		Neuf mois terminés le 31 juillet	
	2023	2022 [1]	**2023**	2022 [1]
Résultat de base par action				
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**840**	826	**2 569**	2 646
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	**36**	26	**106**	77
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	**804**	800	**2 463**	2 569
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base *(en milliers)*	**337 916**	336 437	**337 468**	337 290
Résultat de base par action *(en dollars)*	**2,38**	2,38	**7,30**	7,61
Résultat dilué par action				
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	**804**	800	**2 463**	2 569
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base *(en milliers)*	**337 916**	336 437	**337 468**	337 290
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires *(en milliers)*				
Options d'achat d'actions [2]	**3 294**	3 438	**3 223**	3 904
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué *(en milliers)*	**341 210**	339 875	**340 691**	341 194
Résultat dilué par action *(en dollars)*	**2,36**	2,35	**7,23**	7,53

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques. Pour de plus amples renseignements se reporter à la note 1.

(2) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2023, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2022, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 1 754 559 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 96,35 $, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque. Pour les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen de 1 514 677 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 96,35 $.

Note 17 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1er novembre 2022. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques, qui sont maintenant immédiatement alloués aux différents secteurs d'exploitation, alors que certains frais, notamment les frais encourus au cours de la phase de recherche des projets, étaient auparavant enregistrés dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Cette révision s'aligne avec la modification de méthode comptable appliquée au cours de l'exercice 2022, relativement aux accords infonuagiques. Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été ajustés à la suite de cette modification de méthode comptable (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1).

Particuliers et Entreprises
Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine
Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers
Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)
Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres
Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Trimestre terminé le 31 juillet [1]

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Revenu net d'intérêts [2]	**837**	741	**192**	161	**(311)**	392	**273**	266	**(121)**	(141)	**870**	1 419
Revenus autres que d'intérêts [2] [3]	**303**	302	**437**	430	**871**	219	**19**	7	**15**	36	**1 645**	994
Revenu total	**1 140**	1 043	**629**	591	**560**	611	**292**	273	**(106)**	(105)	**2 515**	2 413
Frais autres que d'intérêts [4]	**613**	560	**375**	351	**272**	254	**100**	86	**57**	54	**1 417**	1 305
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**527**	483	**254**	240	**288**	357	**192**	187	**(163)**	(159)	**1 098**	1 108
Dotations aux pertes de crédit	**75**	49	**1**	1	**5**	(23)	**29**	29	**1**	1	**111**	57
Résultat avant charge (économie) d'impôts	**452**	434	**253**	239	**283**	380	**163**	158	**(164)**	(160)	**987**	1 051
Charge (économie) d'impôts [2]	**124**	115	**70**	64	**78**	101	**35**	33	**(159)**	(88)	**148**	225
Résultat net	**328**	319	**183**	175	**205**	279	**128**	125	**(5)**	(72)	**839**	826
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(1)**	–	**(1)**	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**328**	319	**183**	175	**205**	279	**128**	125	**(4)**	(72)	**840**	826
Actif moyen [5]	**148 934**	142 241	**8 702**	8 518	**186 236**	149 653	**23 589**	18 941	**66 660**	72 613	**434 121**	391 966
Actif total	**150 699**	144 911	**8 697**	8 855	**181 712**	147 428	**23 564**	19 188	**61 343**	66 451	**426 015**	386 833

Neuf mois terminés le 31 juillet [1]

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2023	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022	**2023**	2022
Revenu net d'intérêts [6]	**2 464**	2 080	**590**	407	**(614)**	1 145	**841**	813	**(430)**	(381)	**2 851**	4 064
Revenus autres que d'intérêts [3] [6]	**900**	883	**1 293**	1 355	**2 535**	760	**55**	30	**(58)**	226	**4 725**	3 254
Revenu total	**3 364**	2 963	**1 883**	1 762	**1 921**	1 905	**896**	843	**(488)**	(155)	**7 576**	7 318
Frais autres que d'intérêts [4]	**1 820**	1 667	**1 111**	1 068	**842**	775	**296**	254	**125**	120	**4 194**	3 884
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	**1 544**	1 296	**772**	694	**1 079**	1 130	**600**	589	**(613)**	(275)	**3 382**	3 434
Dotations aux pertes de crédit	**173**	55	**1**	1	**15**	(55)	**90**	56	**3**	1	**282**	58
Résultat avant charge (économie) d'impôts	**1 371**	1 241	**771**	693	**1 064**	1 185	**510**	533	**(616)**	(276)	**3 100**	3 376
Charge (économie) d'impôts [6] [7]	**377**	329	**212**	185	**293**	314	**107**	108	**(456)**	(205)	**533**	731
Résultat net	**994**	912	**559**	508	**771**	871	**403**	425	**(160)**	(71)	**2 567**	2 645
Participations ne donnant pas le contrôle	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**–**	–	**(2)**	(1)	**(2)**	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	**994**	912	**559**	508	**771**	871	**403**	425	**(158)**	(70)	**2 569**	2 646
Actif moyen [5]	**147 462**	138 670	**8 582**	8 394	**176 575**	152 183	**22 586**	18 383	**71 616**	70 833	**426 821**	388 463
Actif total	**150 699**	144 911	**8 697**	8 855	**181 712**	147 428	**23 564**	19 188	**61 343**	66 451	**426 015**	386 833

(1) Pour le trimestre et les neuf mois terminés le 31 juillet 2022, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais liés aux investissements technologiques. De plus, certains montants ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable relative aux accords infonuagiques (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1).

(2) Le *Revenu net d'intérêts*, les *Revenus autres que d'intérêts* et la *Charge (économie) d'impôts* des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 88 M$ (60 M$ en 2022), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 64 M$ (11 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur TMX et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M$ (67 M$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres*.

(4) Au cours du trimestre et des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, les *Frais autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* incluent une charge de 25 M$ (18 M$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).

(5) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

(6) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, pour l'ensemble des secteurs, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 242 M$ (169 M$ en 2022), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 172 M$ (18 M$ en 2022) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(7) Au cours des neuf mois terminés le 31 juillet 2023, la Banque a enregistré une charge d'impôts de 32 M$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments sont enregistrés dans la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 15.

Renseignements pour les actionnaires et investisseurs

Relations investisseurs
Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2
Sans frais : 1 866 517-5455
Adresse électronique : *relationsinvestisseurs@bnc.ca*
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Communications et Responsabilité sociale d'entreprise
600, rue De La Gauchetière Ouest, 18e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2
Téléphone : 514 394-8644
Adresse électronique : *ap@bnc.ca*

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2023
(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	1er mars
Deuxième trimestre	31 mai
Troisième trimestre	30 août
Quatrième trimestre	1er décembre

Divulgation des résultats du troisième trimestre de 2023

Conférence téléphonique
- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 30 août 2023 à 13 h 00 HAE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 806-5484 ou 416 340-2217. Le code d'accès est le 8890472#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 30 novembre 2023 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 4566460#.

Diffusion de l'appel sur Internet
- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers
- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations investisseurs, le matin de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire
Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada
Service aux actionnaires
100, avenue University, 8e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : *service@computershare.com*
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marchés sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Dépôt direct des dividendes
Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions
La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 $ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 $ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes
Les dividendes versés par la Banque constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

BANQUE NATIONALE